

Sagess

n°3 DÉCEMBRE 2018

POUR ENSEMBLE MIEUX SERVIR



AGEPAHP
ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS
POUR PERSONNES AGÉES ET POUR PERSONNES HANDICAPÉES

ZOOM P.11

EHPAD Résidences « Les Vignes » et « La Vie Là »

DOSSIER P.22

**Service Comptable
et Financier**
du GCSMS SAGESS



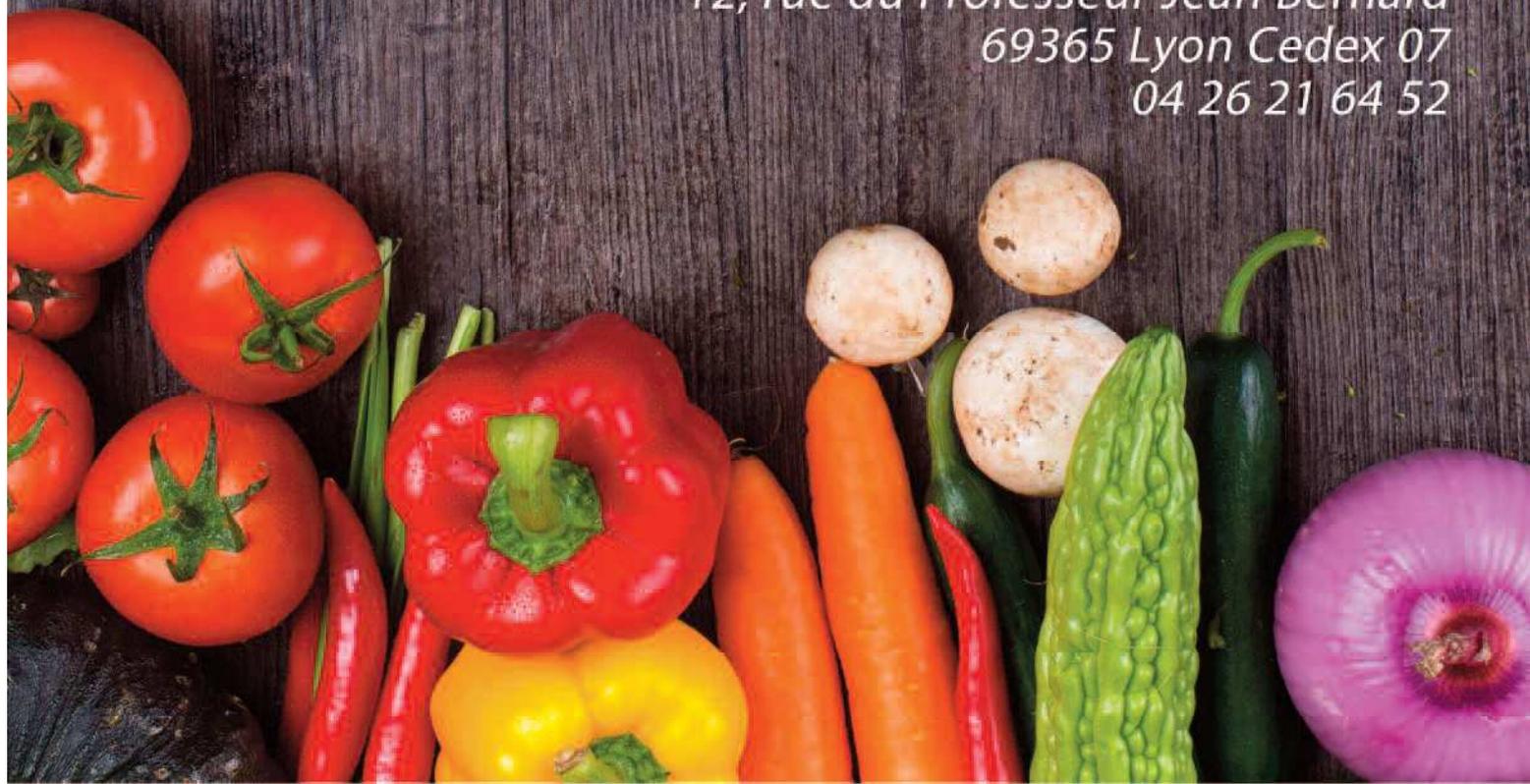
Averpahm

Depuis plus de 80 ans, nous agissons au quotidien pour offrir à nos clients et nos consommateurs un service de restauration fondé sur l'exigence culinaire et une prestation de qualité. Au cœur d'un environnement en mutation permanente, nous progressons et évoluons sans cesse afin d'offrir la restauration la plus adaptée aux besoins de chacun.

sOgeres

La Passion dans toutes nos Recettes...

*Gerland Plaza - Bât B - CS30523
12, rue du Professeur Jean Bernard
69365 Lyon Cedex 07
04 26 21 64 52*





GUY BENOIT
Président AGEPAH



CHRISTIAN FÉLICITÉ
Président AVERPAHM



JEAN-LUC POUYET
Président ABAH



JACQUES LAHAYE
Président ADSEA

Edito

Chacun peut le constater, notre pays s'est engagé dans le déploiement de nouvelles politiques de solidarité afin de mieux protéger les personnes les plus vulnérables, et de lutter contre les inégalités sociales.

En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, le cadre législatif et réglementaire sur le handicap est bien posé, avec toutes les lois successives depuis 1975 jusqu'à 2015. Ce cadre complexe a toutefois généré trop de fonctionnements cloisonnés, rendant difficile la construction de parcours de vie individualisés. Les autorités de tutelle, en application de la politique actuelle, recommandent aux opérateurs du secteur du handicap de construire des solutions individualisées à partir des besoins singuliers des personnes en situation de handicap ainsi que de leurs proches, et en concertation avec l'ensemble des acteurs du sanitaire et social et de la société civile.

Le groupement SAGESS a su anticiper efficacement cette politique, en se réorganisant en plateformes métiers inter-associatives et en développant des nouveaux services intégrés dans ces plateformes.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'aller encore plus loin dans ce mouvement inclusif, afin d'agir plus efficacement et plus massivement sur le quotidien des personnes handicapées et, par effet d'entraînement, sur celui des personnes du milieu ordinaire qui partagent leurs segments de vie. Pour cela, les autorités de tutelle souhaitent que nous investissions l'ensemble des champs de l'école, de l'emploi et du travail, du logement, de la santé, de l'accessibilité de la ville et des transports, du numérique, de l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs.

S'agissant des personnes âgées, et en application de la politique actuelle dans ce secteur, l'enjeu est de mieux identifier leurs besoins sur les territoires de santé, afin de construire, au niveau local, les meilleures réponses sanitaires, médico-sociales et sociales. L'objectif est que les opérateurs du secteur du grand âge assurent la mission d'accompagnement de la dépendance qui leur est demandée, et non pas une simple mission de veille sanitaire.

Là aussi, le groupement SAGESS a su anticiper efficacement cette politique, en mettant en place les bons partenariats et en soutenant un certain nombre d'évolutions qui s'imposaient, tant au niveau de l'offre d'accueil qu'au niveau des équipements ou des organisations humaines. Il reste toutefois beaucoup à faire, et notamment agir pour que les établissements de la plateforme dépendance de SAGESS soient identifiés sur leurs territoires d'action comme des coordonnateurs de prévention et d'accompagnement dans toutes les dimensions, en particulier pour tout ce qui touche aux besoins de la vie quotidienne des personnes âgées, et soient également reconnus pour leur capacité à concevoir et mettre en œuvre des dispositifs d'aide aux aidants.

Au niveau de la protection de l'enfance, il s'agit aujourd'hui de penser en termes de protection de l'enfant, ce qui ne relève pas de la simple nuance. Cela traduit clairement que l'enfant doit être placé au centre de l'intervention de la protection de l'enfance. À cette fin, la plateforme protection de l'enfance et de la famille de SAGESS propose un certain nombre de réponses complémentaires et souples, dont les plus récentes sont adaptées à des nouveaux besoins (pôle médiation et parentalité), ou permettent de traiter des problèmes très particuliers (unité cas complexes). Le but poursuivi est dans tous les cas d'amener un jeune à devenir le plus possible acteur de sa propre vie pour mettre en avant ses potentialités, en se dégageant d'un vécu parfois traumatisant.

Dans les mois à venir, et dans le cadre du déploiement de la stratégie interministérielle de protection de l'enfance et de l'adolescence pour la période 2018-2022, un certain nombre de réponses actuelles devront être renforcées ou retravaillées et d'autres devront être imaginées, afin de satisfaire à la demande politique qui porte sur l'amélioration des parcours scolaire ou de soins des enfants, le renforcement de la lutte contre les violences aux enfants, l'anticipation des difficultés et des ruptures dans la vie des enfants et des familles, l'accompagnement des jeunes adultes à la sortie de l'aide sociale à l'enfance, notamment pour leur insertion professionnelle.

Les nouveaux enjeux au niveau de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables sont donc importants, et le groupement SAGESS se doit d'y répondre, d'autant plus que SAGESS est reconnu pour sa capacité à se projeter dans l'avenir et à imaginer des solutions permettant de construire cet avenir de manière durable. Ces solutions passeront obligatoirement par des nouveaux développements de SAGESS, dont beaucoup nécessiteront des connexions avec des partenaires inhabituels relevant de secteurs d'activité hors du sanitaire et social.

L'organisation actuelle de SAGESS, avec ses règles de gouvernance et de dirigeance complexes, avec le poids des normes gestionnaires qui freine au quotidien l'action sociale et médico-sociale du groupement, avec l'obligation d'un important investissement humain des bénévoles, ne permet pas d'envisager sereinement ces nouveaux développements. En effet, ils nécessiteront, pour profiter des opportunités les plus favorables dans un environnement très concurrentiel, une souplesse et une réactivité que SAGESS n'a plus forcément, compte tenu justement de son organisation.

Il nous faut donc dès à présent réfléchir à une autre organisation de SAGESS, contrôlée par les représentants de chacune des associations membres, et permettant à SAGESS de retrouver la réactivité nécessaire pour développer rapidement et efficacement des solutions répondant aux demandes d'évolutions portées par les forces politiques et administratives, ou aux nouveaux besoins exprimés par les personnes que nous accompagnons ou leurs proches.

Changer notre modèle est un nouveau challenge, mais c'est également une nouvelle motivation pour que SAGESS et les associations membres conservent leur leadership dans les dix prochaines années, et continuent ainsi à rendre le meilleur service social et médico-social sur un territoire dont les contours sont sans doute appelés à changer.

Les Présidents

ADREA
mutuelle

Mutuelle relevant du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée sous le n° 311 799 878. ADRÉAGENCY / © Getty Images.
Document non contractuel à caractère promotionnel.

#ChaqueJourÊtreBien

C'est être protégé
à la maison et en voiture

assurances.adrea.fr



GRUPE
AESIO

santé • prévoyance • épargne • retraite • auto • habitation



VOUS ÊTRE UTILE



DÉCOUVREZ L'APPLICATION QUI FAIT
LE **MÉNAGE** À VOTRE PLACE.

BANXO - GESTION DE BUDGET

L'application qui classe vos opérations pour mieux gérer votre budget*

* Banxo est disponible sur iPhone exclusivement.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, Banque coopérative régie par les articles L512-95 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance Capital social de 283 922 900 euros - Siège social : 63, rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand - 382 742 013 RCS Clermont-Ferrand - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 006 292 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 6302 2016 000 008 503 délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme. ALTSMANN + PACREAU - Crédit photo : Hervé Plumet.



CAISSE D'ÉPARGNE
D'Auvergne et du Limousin



8

PRÉPARONS DEMAIN



10

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



11

ZOOM

EHPAD Résidences « Les Vignes » et « La Vie Là »



20

ACTUALITÉS



22

DOSSIER
SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER



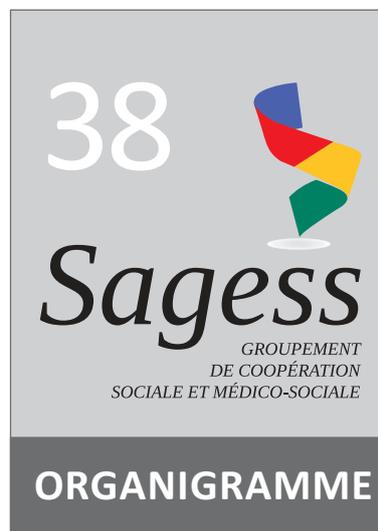
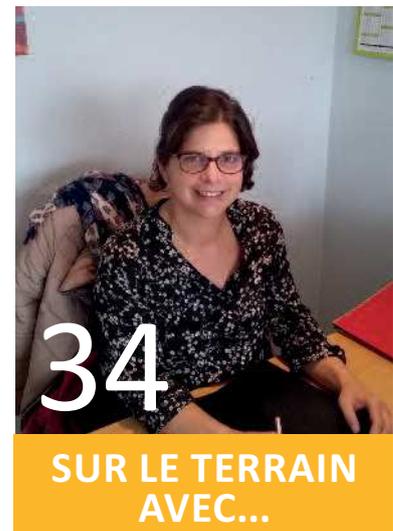
26

PLATFORME ÉDUCATION



28

PLATFORME PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE



Bonne lecture !



Magazine d'Information du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

Directeur de publication : Gérard Spaniol

Rédaction : Valéry Reigneaud, Bénédicte Rollet, SAGESS

Photos/illustrations : Richard Damoret, Istock, SAGESS

Maquette et mise en page : C-Toucom à Moulins

Impression : Neuville Impressions



Philippe VERDIER

Directeur général
du GCSMS SAGESS

Préparons demain...

En 2019, nous fêterons les 10 ans de la signature de la première convention de partenariat annonciatrice du groupement de coopération sociale et médico-sociale SAGESS...

En cette période de réformes gouvernementales, il m'a semblé judicieux de rappeler les éléments qui nous ont amenés à réaliser cette démarche de rapprochement associatif afin de comprendre l'organisation qui en a découlée et de tenter d'analyser sa pertinence dans la période actuelle.

À partir de 2007, plusieurs rapports gouvernementaux invitent les associations de notre secteur à se regrouper ou à fusionner afin de faciliter la gestion de leurs structures et transformer leurs offres de service. Parallèlement ou peut-être est-ce un rapport de cause à effet, apparaît un nouveau modèle de contrôle de nos établissements et services. Il se matérialise par des attentes administratives beaucoup plus précises, qui nécessitent de nouvelles compétences que les petites associations ne possèdent pas dans leurs effectifs. Il en est de même en ce qui concerne les ressources humaines, où l'on constate que d'un côté la société se judiciarise de manière exponentielle et que de l'autre le code du travail se complexifie ; ce double changement fragilise les associations et leur impose de renforcer leurs effectifs, en particulier dans le registre des ressources humaines.

Dans le même temps, les budgets accordés à l'action sociale se rationalisent. En effet, depuis les années 60 jusqu'aux années 2000, les taux d'évolutions budgétaires attribués aux établissements et services du secteur social et médico-social sont rarement inférieurs à 5%. À partir de cette date, ils ont commencé à diminuer de manière sensible pour arriver à la situation que nous connaissons aujourd'hui, qui avoisine le taux zéro.

Au niveau des usagers, le maintien dans le cadre de vie habituel des personnes qui nous sont confiées est à privilégier, ce qui amène les financeurs à prioriser les réponses accompagnantes en accentuant le développement des places de services plutôt que les places en établissement.

C'est la conjonction de ces éléments qui a amené les associations à faire le choix de se regrouper afin de favoriser les mutualisations et répondre ainsi aux attentes des pouvoirs publics. Force est de constater qu'en ce qui nous concerne, cette démarche nous a été plutôt favorable car elle a, non seulement permis aux associations de perdurer en se conformant à la nouvelle réglementation en vigueur, mais elle a aussi offert la possibilité de :

- Faire évoluer l'offre de service ; dans ce cadre nous avons créé quatre dispositifs ; l'ouverture du dispositif ISEMA (internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents) au mois de janvier 2019 en sera la dernière expression
- Maintenir le niveau de qualification des salariés du groupement
- Créer plus de 40 emplois
- Augmenter notre capacité d'accompagnement d'une trentaine de places
- Prendre en charge une part importante de la mutuelle de chaque salarié
- Améliorer nos conditions d'accueil des publics et offrir aux salariés des lieux d'exercices fonctionnels
- Proposer un certain nombre d'accords d'entreprise avantageux pour les salariés.

Pour résumer, la mise en œuvre du GCSMS SAGESS a non seulement permis de construire une entité administrative et économique en cohérence avec les attendus des pouvoirs publics, mais elle a aussi contribué à la pérennité des associations adhérentes en favorisant leur développement, tout en les protégeant de certaines associations nationales qui se nourrissent des difficultés de leurs « confrères ».

En pratique, cette entité gestionnaire a peu bouleversé le quotidien des professionnels de terrain. Elle a, néanmoins, impacté fortement celui des cadres hiérarchiques, car il leur a été demandé d'étendre leurs champs d'intervention tout en se conformant à de plus en plus d'attentes réglementaires.

Dix ans plus tard, s'annonce une nouvelle période ; l'évolution de notre société et l'accélération des réformes gouvernementales qui en découlent ne sont pas sans effet sur notre secteur. Elles touchent toutes les composantes de notre organisation, sans exception. Tout d'abord, il nous faut prendre conscience que les associations n'ont plus la garantie d'être choisies pour assurer l'accompagnement des publics les plus fragilisés. Dorénavant, comme pour les EHPAD, tous les opérateurs, qu'ils soient privés à but lucratif ou non, ou publics, peuvent répondre aux appels à projets...

D'un point de vue financier, la situation ne semble pas s'arranger, et malheureusement, notre méthode de compensation par la mutualisation semble atteindre ses limites. Si nous souhaitons poursuivre dans cette voie, nous devons augmenter la surface du groupement en accueillant d'autres associations. L'autre levier que nous avons activé ces dernières années pour maintenir les conditions d'accompagnement concerne l'augmentation des surfaces de travail des cadres hiérarchiques. Notre organisation actuelle ne le permet plus car, pour eux, elle est très chronophage. Enfin, l'outil de référence pour rétribuer nos structures a été modifié, avec la mise en place des CPOM nouvelle génération basés essentiellement sur du contrôle et de la comparaison de coûts au détriment de la logique de négociation. Le tout étant bordé par la mise en place des EPRD (états prévisionnels des recettes et des dépenses). Cet outil va nous imposer d'adapter nos charges à nos dépenses...

Au niveau des ressources humaines, à contrario de la dynamique budgétaire, nous sommes rentrés dans l'ère de la négociation avec les représentants du personnel. Dorénavant, que ce soit pour la mise en place des CSE (comité social et économique), ou pour la réforme de la formation professionnelle, et peut être à l'avenir au niveau des conventions collectives, nous devons mettre

en œuvre ce modèle décisionnaire. Cette transformation, qui à priori semble enthousiasmante, engendre aussi des inquiétudes au regard de notre fonctionnement. Pouvons-nous avoir des accords différents selon les associations ? Si c'est le cas, ne prenons-nous pas le risque de créer des discriminations salariales ? Si nous négocions les mêmes accords pour chaque association, est-ce vraiment de la négociation ? Et dans ce cas, ne risque-t-on pas de limiter les avancées sociales de notre projet ? Nous pouvons aussi nous interroger sur l'attractivité de notre secteur au regard de la politique salariale conventionnelle !

Dans les années qui viennent, nous ne pourrons pas laisser toutes ces questions sans réponses...

Enfin, en ce qui concerne la prise en charge des personnes qui nous sont confiées, l'arsenal juridique de ces derniers mois nous incite à développer les dispositifs inclusifs. Quels que soient nos champs d'intervention, la priorité est clairement donnée aux droits individuels au détriment des droits collectifs. L'établissement doit devenir la dernière solution. Pour accentuer cette dynamique, le concept de parcours vient bouleverser nos modalités d'accompagnement. Dorénavant, il faut créer du « turn over » dans nos organisations ; fonctionner à partir de nos files actives plutôt qu'à partir de nos agréments, ce qui revient à dire qu'il va nous falloir proposer des solutions à un plus grand nombre.

En synergie de ces transformations, que ce soit à la demande des autorités de tarification et de contrôle mais aussi pour faciliter notre fonctionnement, nous devons investir dans le numérique. La mise en œuvre d'un système d'information commun va devenir rapidement une nécessité. Cette démarche ne sera pas non plus sans répercussion sur notre quotidien ; nous obligeant à harmoniser un certain nombre de pratiques administratives...

À travers ces quelques lignes, je n'ai pas tenté de justifier ou de critiquer les choix gouvernementaux qui nous conduisent, par déclinaison, à réinterroger notre organisation. Je laisse le soin à chacun de se faire son avis. J'ai simplement essayé de mettre en évidence les contraintes qu'il va falloir prendre en compte pour poursuivre nos missions. Elles nous obligeront certainement à faire évoluer notre modèle. Dans les mois qui viennent, nous ne manquerons pas de vous faire partager l'état de notre réflexion et les transformations que nous envisageons, mais soyez persuadés que nous œuvrerons toujours dans l'intérêt des personnes qui nous sont confiées en étant très attentifs aux conditions de travail des salariés.



Matthieu Montigneaux

Directeur territorial
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Dans le cadre d'un resserrement de ses compétences sur l'enfance délinquante, la PJJ Auvergne délègue certaines de ses missions à une demi-douzaine d'associations dans l'Allier, dont l'ADSEA 03.

Quelles sont les missions de la PJJ et à quel moment intervient l'ADSEA 03 ?

La PJJ est une direction du ministère de la Justice. Elle assure le suivi et l'exécution des décisions judiciaires prononcées à l'égard des mineurs, dans le cadre de l'Ordonnance de 1945 et de la protection de l'enfance. Nous sommes une autorité de contrôle et de tarification pour l'ADSEA de l'Allier comme pour les autres institutions qui interviennent sur les mineurs. Nous lui déléguons un service d'investigation éducative (SIE) ainsi que l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), pour lesquels nous l'avons habilitée pour un certain nombre de mesures*.

Quels sont les particularités de chacune de ces missions ?

Dans les deux cas, il s'agit de mesures décidées par le juge des enfants. Le SIE dépend entièrement de la PJJ et il est financé par elle. C'est notre principal cadre de partenariat avec l'ADSEA 03. Il s'agit d'une phase d'observation et d'investigation de six mois pendant laquelle les psychologues et les travailleurs sociaux font un bilan de la situation sociale et familiale de l'enfant, qu'il vive chez lui ou ailleurs. À l'issue de cette période, le service fait une proposition au juge : soit la situation ne fait l'objet d'aucune mesure éducative, soit un placement ou une AEMO. Cette dernière est une prise en charge d'accompagnement dans laquelle nous intervenons conjointement avec le Conseil départemental et que nous finançons avec lui.

De manière assez originale, l'ADSEA de l'Allier intervient sur deux départements...

Effectivement. Nous avons des besoins dans le Puy-de-Dôme et nous avons lancé un appel à projet en 2017. L'ADSEA a candidaté et a été retenue pour exercer dans le nord du département. Elle se trouve donc face à deux juridictions : le Tribunal pour enfants de Moulins et le Tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand. C'est une situation relativement nouvelle et même assez innovante, mais nous manquions à l'époque d'interlocuteurs sur le Puy-de-Dôme. Comme de son côté l'ADSEA 03 avait la capacité d'élargir son

champ d'action, nos besoins ont rencontré leurs possibilités.

Qu'attendez-vous des associations comme l'ADSEA 03 ?

D'abord qu'elles assument les rôles qui leur sont confiés en complémentarité avec la PJJ, c'est une évidence. Mais nous sommes également attentifs à une amélioration continue de la prise en charge, comme à des investigations de qualité qui vont apporter l'éclairage nécessaire au juge et l'aider dans ses décisions. Il existe des structures publiques qui remplissent les mêmes missions que les associations. Mais ces dernières ont le mérite d'élargir et de différencier les offres de prise en charge, en donnant au juge plus de possibilités pour trouver la structure la mieux adaptée à chaque cas.

Est-ce que le fait que l'ADSEA 03 ait rejoint le GCSMS SAGESS présente des avantages pour la PJJ ?

Le rapprochement avec SAGESS offre de réelles opportunités dans une prise en charge à la fois éducative avec la PJJ mais également médicale ou médico-sociale avec l'ARS. Cela nous permet d'envisager autrement le croisement de deux champs : l'éducatif et le soin. Nous risquons d'être de plus en plus souvent confrontés à des jeunes qui présentent aussi des troubles du comportement et qui auront besoin d'une prise en charge interdisciplinaire. Le Groupement SAGESS fait le lien entre les associations, la PJJ, l'ARS et le Conseil départemental de l'Allier. Chaque institution va être poussée à sortir de son champ traditionnel d'intervention. Les habitudes vont sans doute devoir être bousculées.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Comme je viens de le dire, il va falloir bousculer nos habitudes et c'est ce que continue de faire l'ADSEA 03 avec ce projet innovant de huit places spécifiques à partir de la Maison d'Enfants Saint-Exupéry. Je pense également que le volume des prises en charge va augmenter car la tendance est à la rejudiciarisation des mesures.

* 96 en SIE et 550 en AEMO.



AGE PAPH

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS
POUR PERSONNES ÂGÉES ET POUR PERSONNES HANDICAPÉES

ZOOM

La personne âgée mérite notre considération

L'AGE PAPH a entrepris un ambitieux programme de restructuration et d'extension de l'EHPAD « Les Vignes » à Dompierre-sur-Besbre. Les travaux, qui viennent de se terminer, montrent comment l'architecture peut être mise au service d'une certaine vision de l'accompagnement.



Résidence « Les Vignes »

Restructuration et extension

Trop coûteux, le premier programme de restructuration « des Vignes » fut abandonné en 2010. Cette date marque aussi l'arrivée d'Olivier Marie à la tête de l'EHPAD. Un projet consistant en deux actions est arrêté : la restructuration complète de l'établissement « Les Vignes » et la construction d'une extension nommée « La Vie Là ». Les travaux débutent en 2014.

« Les Vignes »

L'une des plus grandes contraintes fut de réaliser les travaux dans un établissement occupé et continuant de fonctionner normalement. « Ils ont duré quatre ans, rappelle le directeur du site. Nous avons procédé par tranche successive en déménageant à chaque fois une vingtaine de résidents. Cela n'a été facile pour personne. Mais je dois dire que les membres du personnel comme les résidents et les familles ont fait preuve d'une grande patience. C'est un projet qui a réellement suscité l'investissement de tous. » Marie-Pierre Meur, agent hôtelier « aux Vignes » depuis 1993, nous confirme que ces désagréments ont finalement été surmontés dans une relative sérénité : « Les résidents étaient un peu stressés de ces bouleversements dans l'organisation car à chaque étape de travaux, on changeait la salle à manger de place par exemple. Mais nous avons réussi à les rassurer et finalement, on s'en est plutôt bien sorti. »



Aménagement des chambres

Et le résultat est là ! Le bâtiment vieillissant a été totalement transformé. Les chambres sont neuves et onze d'entre elles sont équipées d'un rail de transfert « qui permet de gagner en confort pour le résident mais aussi de protéger les salariés déjà exposés à la pénibilité »,



Le petit salon



La table de jeux



Baignoire balnéo

précise Olivier Marie. L'étage comprend aussi un salon de coiffure occupé un après-midi par semaine par Sylvie Delecluse (coiffeuse à domicile), une salle de culte et deux salles de balnéothérapie dans le cadre de soins individualisés. Les couloirs sont particulièrement lumineux et c'est la même impression de clarté que nous ressentons dans les parties communes du rez-de-

chaussée. Le grand hall se scinde en petites unités qui offrent une certaine intimité sans jamais être totalement fermées au reste du bâtiment.

On trouve ici un espace cuisine pour les résidents, un salon multimédia avec des tablettes afin de rester en contact avec la famille par Skype notamment, une bibliothèque, une salle pouvant servir à la gymnastique douce, des tables de jeu, un coin télévision et de multiples points de rencontre pour les résidents, les familles, les professionnels de santé... Ce « *grand loft aux multiples alcôves* », selon l'expression d'Olivier Marie, symbolise à lui seul un projet d'établissement tenant compte à la fois de la nécessité de socialisation

et du vivre ensemble, mais dans un grand respect de la personne âgée dans son individualité et son intimité. Tout en circulant à sa guise, car la déambulation est facilitée par un espace largement ouvert, il est possible de s'arrêter sur l'un de ces multiples points de rencontre et d'animation (L'EHPAD emploie une animatrice à temps plein).

Le bien-être de la personne âgée passe aussi par une alimentation de qualité. À l'arrière des bâtiments, les travaux ont également été l'occasion de construire une extension pour abriter la cuisine centrale qui sert 200 couverts par jour avec un portage vers le centre social de Jaligny-sur-Besbre, la Résidence du Val de Besbre et l'ESAT de Diou. Les cuisiniers travaillent 50% de produits frais. Comme le rappelle Olivier Marie : « *Bien manger est primordial et le temps du repas est un moment important de la journée* ». Mais le vieillissement induit aussi parfois des troubles cognitifs ou la maladie d'Alzheimer. Douze résidents concernés peuvent ainsi être accueillis ponctuellement au Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA). Eventuellement en présence des familles, ils sont accompagnés de manière individuelle dans un cadre rassurant et sociabilisant.

Ces travaux améliorent le cadre de vie des résidents mais également les conditions de travail du personnel. Eliane Revret travaille à la lingerie de la résidence « Les Vignes » : « *Tout est propre et neuf, lumineux et moderne. Nous travaillons plus vite et mieux. Pour autant, nous devons continuer de faire le nécessaire pour tout conserver en l'état.* »



AVANT



MAINTENANT

Le réfectoire



Le grand hall

« La Vie Là »

Cette construction neuve et entièrement de plain-pied compte 21 places auxquelles viennent s'ajouter 6 places d'accueil de jour. Le choix de l'extension correspond à un véritable projet de prise en charge : « *Nous devons augmenter notre capacité à 80 résidents pour trouver notre équilibre*, explique Olivier Marie. *Mais j'ai voulu construire un nouveau bâtiment plutôt qu'agrandir l'ancien, afin de disposer de deux structures à taille humaine et de conserver ce côté familial qui fait notre spécificité* ».

C'est bien pour demeurer « *un lieu de vie* » que « La Vie Là » s'organise autour d'un patio central. Les 21 logements encadrent aussi le bureau d'accueil et celui du personnel. La perméabilité est également forte avec l'accueil de jour dont les bénéficiaires partagent la vie des résidents. Olivier Marie souligne l'importance cette ouverture sur le reste du bourg : « *L'accueil de jour est un répit pour les aidants mais aussi une bonne façon pour la personne âgée de prendre contact avec l'EHPAD. Nous ne devons pas être une structure fermée. Au contraire, nos contacts avec l'extérieur – en particulier les professionnels de santé ou la mairie – sont nombreux.* »



Le coin bibliothèque

Qu'il s'agisse de création ou d'extension, ces travaux s'inscrivent donc dans une perspective de prise en charge toujours plus respectueuse. En tant que directeur de la plateforme dépendance, Olivier Marie est aussi responsable de l'EHPAD Jeanne Coulon à Vichy. Là aussi, un projet d'extension va voir le jour avec 45 lits supplémentaires. L'AGEPAPH se place donc dans une dynamique de construction continue qui doit assurer à chaque établissement la possibilité d'atteindre la taille nécessaire pour assurer ses missions en toute sérénité et toute efficacité. Les transformations et agrandissements sont bien évidemment l'occasion de repenser l'architecture de bâtiments parfois vieillissants pour donner son vrai sens à la prise en charge de la personne dépendante : dignité avec des chambres confortables et lumineuses, considération avec des zones d'activités et d'échanges mais également des lieux d'intimité, ouverture avec une implantation en village et des lieux d'accueil pour les visiteurs, personnalisation avec les possibilités multiples offertes par un complexe judicieusement pensé.



L'espace cuisine



À l'heure du repas à «La Vie Là»



L'atelier cuisine





L'inauguration

L'inauguration de la résidence « Les Vignes » et de la résidence « La Vie Là » a eu lieu le 19 octobre dernier. Plus de 150 personnes étaient présentes, dont plusieurs personnalités publiques et responsables d'associations : Michael Mathaux (directeur de cabinet du préfet), Jean-Paul Dufrière (député de la première circonscription),

Pascal Vernisse (maire de Dompierre-sur-Besbre), Philippe Verdier (directeur général du GCSMS SAGESSE), Guy Benoit (président de l'AGEPAPH), Christine Debeaud (directrice de la délégation départementale de l'Allier au sein de l'ARS), Nicole Tabutin (conseillère départementale) ainsi que les représentants de l'ARS, de la Région, et du Conseil Départemental. Après les discours soulignant à la fois la question du vieillissement et de nos responsabilités dans la prise en charge de la personne âgée, les invités ont été conduits dans chacun des deux bâtiments pour une visite des installations.

Le budget de ces travaux entrepris entre 2014 et 2018 s'élève à 8,5 millions d'euros. Ils ont été financés par le Conseil Départemental, l'ARS, des aides provenant d'ADREA et de la MGEN, et par l'emprunt. Notons le rôle essentiel d'accompagnement du Groupement SAGESSE.





Olivier Marie, directeur du pôle dépendance

Successivement AES puis éducateur spécialisé, Olivier Marie a quitté le Foyer des Jeunes Travailleurs de Vichy en 2010 pour prendre la direction de l'EHPAD de Dompierre-sur-Besbre alors qu'il était encore en formation pour obtenir le Certificat d'aptitudes aux fonctions de directeur d'établissement

ou de service d'intervention sociale (CAFDES). Son parcours lui a permis d'acquérir toutes les compétences pour diriger la plateforme dépendance du Groupement : celui de Dompierre-sur-Besbre, l'EHPAD Jeanne Coulon à Vichy et la Résidence Val de Besbre à Jaligny.



Résidence « Les Vignes » et résidence « La Vie Là » en chiffres

- 2 résidences
- 57 salariés
- 49,80 ETP (équivalent temps plein)
- 80 places d'hébergement
- 6 places d'accueil de jour
- 2 places d'accueil temporaire
- 2 places d'accueil de nuit
- 40% de résidents très dépendants

Le parcours d'hébergement

La perte d'autonomie conditionne le plus souvent l'entrée en institution. Dans ces moments délicats pour la personne âgée et sa famille, il est primordial d'offrir une prise en charge individualisée.

La prise en charge commence dès que le futur résident a effectué ses premières démarches, directement ou grâce au logiciel départemental ViaTrajectoire qui oriente les demandes et optimise leur gestion. « Dès lors, explique Olivier Marie, la commission d'admission (composée d'un médecin, d'un cadre de santé, d'un psychologue et du directeur) rencontre le demandeur pour recueillir son adhésion. Nous souhaitons aussi mieux connaître son histoire et ses besoins. Ensuite, nous proposons systématiquement une visite de l'établissement. » Une fois devenu résident, il bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement individualisé basé sur ses besoins médicaux et sociaux, mais aussi sur ses envies et ses préférences au quotidien.

« Nous sommes un établissement privé associatif à but non lucratif, poursuit-il. Cela compte dans notre vision de la prise en charge. Mais cette dernière est également encadrée par la loi de 2002 sur les droits des usagers, qui prévoit notamment la mise en place d'un conseil de la vie sociale. » Cette instance se réunit trois fois par an au minimum. Regroupant des représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'association AGEAPH, elle s'inscrit pleinement dans une démocratie participative dirigée vers la qualité de vie en EHPAD, en particulier lorsque les niveaux de dépendance et de médicalisation sont élevés. L'établissement peut mettre en avant un réel savoir-faire en matière de soins palliatifs et une coordination efficace



Guy Labat

avec le centre hospitalier de Moulins et le RASPO3 (Réseau Accompagnement Soins Palliatifs Allier).

Le vieillissement et la maladie nous obligent à nous confronter sans

faux-semblant à la réalité de la mort. Les conditions de la fin de vie sont également des préoccupations institutionnelles.

Les personnes âgées dépendantes doivent être reconnues dans ce qu'elles sont et dans leur vieillissement. Ici, l'identité rurale est largement partagée par les résidents : un coin de jardin où faire pousser des fleurs, ou encore un poulailler devant « La Vie Là », sont autant de gestes simples qui n'ont rien d'anodins. Le même esprit anime l'équipe lorsqu'elle permet à M. Guy Labat (résident depuis 16 ans « aux Vignes ») d'aider à la lingerie. La réussite de l'EHPAD de Dompierre-sur-Besbre en tant que lieu de vie nous montre que la bonne recette se trouve dans l'équilibre entre la prise en charge collective et individuelle... ou comment créer un espace de rencontre entre des individualités préservées.



Adrien-Paul Maridet



Camille BRUNET, Médecin coordonnatrice des EHPAD de la plateforme dépendance

En quoi le rôle de médecin coordonnateur diffère-t-il de celui de médecin traitant ou de médecin hospitalier ?

La différence majeure est la très faible part d'actes de soin dans l'activité. Le médecin coordonnateur assure le lien entre les équipes soignantes de l'EHPAD et les résidents, mais également avec les professionnels de santé libéraux comme les kinésithérapeutes. Je passe le plus clair de mon temps à faire de la supervision. Je ne réalise les soins moi-même qu'en cas d'urgence ou d'indisponibilité du médecin traitant. Il faut donc prendre de la distance par rapport aux soins, ce qui n'est pas forcément facile au début, mais cela vient petit à petit.

Vous voulez dire que vous êtes nouvelle sur ce type de poste ?

J'ai pris mes fonctions le 23 juillet dernier. Auparavant, j'ai exercé sept ans en gériatrie dans le service de moyen séjour de l'hôpital de Vichy, ce que l'on appelle les soins de suite et de réadaptation. Il s'agit de la période qui précède le retour à domicile ou en maison de retraite. Je souhaitais quitter l'hôpital et j'ai saisi l'opportunité de rejoindre un EHPAD où je retrouve certaines des valeurs qui me sont chères.

Quel genre de valeur ?

Notamment un accueil qui respecte les spécificités et le caractère de chacun, un fonctionnement qui reste assez flexible pour une prise en charge personnalisée répondant aux besoins, tout en refusant d'infantiliser la personne âgée. Notre mission est de la respecter y compris dans ses refus de soin. Dans ce cas, nous cherchons l'origine de ce refus, nous nous remettons en question pour déterminer si le soin est réellement nécessaire, si oui nous le repensons. Mais ici, j'ai trouvé des équipes maîtrisant déjà ce savoir-faire, qui savent conserver la bonne distance.

Vous suivez environ 140 résidents sur les deux EHPAD. Quelle est votre démarche de soin ?

Je commence par prendre connaissance du dossier du résident : ses habitudes de vie, ses capacités physiques.

Cela me permet de connaître leur situation. Mais j'apprends surtout à les connaître au quotidien et je les rencontre dès qu'un questionnement apparaît. Ma démarche repose essentiellement sur la spontanéité : traiter un besoin dès qu'il est repéré ou formulé. En général, c'est l'équipe qui attire mon attention sur un problème de nutrition ou de matériel médical : deux domaines sur lesquels j'ai la main. S'il y a besoin de traitements ou d'exams, j'en réfère au médecin traitant et je lui propose éventuellement de gérer le cas.

Votre expérience de la gériatrie est-elle précieuse dans la gestion de la fin de vie ?

La fin de vie fait partie intégrante du travail. Je possède effectivement cette expertise et une bonne vision du soin palliatif, obtenues en partie dans l'équipe mobile de soutien et d'accompagnement de l'hôpital de Vichy. Il s'agit d'une équipe transversale justement dédiée à ces problématiques de fin de vie. Mais l'expérience du personnel des EHPAD est aussi précieuse. Les équipes sont de mieux en mieux formées et le niveau de technicité est très élevé. Nos infirmières savent se poser les bonnes questions et je ne vois personne qui soit en difficulté malgré tout ce que le sujet peut avoir de sensible.

Est-ce que vous accompagnez beaucoup de résidents en fin de vie ?

La philosophie de la maison est d'accompagner les personnes, nous ne les transférons qu'en cas d'épisode aigu et avec l'accord de la famille. L'hôpital n'est plus un passage obligé car les traitements palliatifs se sont beaucoup simplifiés, si bien que nous pouvons les mettre en œuvre efficacement en EHPAD. Nous disposons de tous les moyens humains et médicaux pour assurer une fin de vie sereine sur le plan moral comme sur le plan physique. En matière de soins palliatifs, il faut d'abord expliquer et j'insiste à nouveau sur le degré élevé de compétence et d'humanité de nos équipes, une expression de visage détendue est souvent le meilleur indicateur.

ABAH

Service d'accueil de jour « Astrolabe » à Chantelle

COURT MÉTRAGE

Dans le cadre du festival du 14 décembre 2018, organisé par la plateforme accompagnement social «L'Amour dans tous ses états », les comédiens du SAJ Astrolabe ont réalisé des clips vidéo sur l'amour de leur village où se mêlent la poésie, la gaieté, la tendresse... **À regarder sans modération.**



Défi Sioule et vieux cépages

Le SAJ est en préparation du 11^{ème} Raid Nature qui aura lieu le samedi 11 mai 2019. Par équipe de deux, les sportifs enchaîneront du VTT, de la course d'orientation, du run and bike, du tir laser et finiront par une épreuve surprise et inédite !

Venez nombreux, inscription dès mars 2019, infos sur chantelleportsnature.com

Passage de témoin

Lors du renouvellement du Conseil d'Administration du 15 octobre 2018 qui a suivi l'Assemblée Générale du 12 octobre, George KAUFFMANN, Président de l'ABAH, a informé les membres de sa volonté prendre du recul dans les responsabilités qu'il assume depuis 2011 au sein de l'Association.

Aussi il a proposé que Jean-Luc POUYET, Vice-Président lui succède ; décision qui a été entérinée par le CA.

George KAUFFMANN, assure la fonction de Vice-Président, avec Mesdames Marie-Cécile BERNAY et Danielle GRENIER.

Le secrétariat est assuré par Madame Josette LAVEDIOT et la Trésorerie par Madame Joëlle PERLES-MISSONNIER.

Le Bureau est complété par : Madame Françoise CHARRIERE, Membre référente pour l'ESAT de Deneuille ; Monsieur René DEMURE, Membre référent pour la MAF de Montvicq ; Monsieur Christophe FAIVRE-DUBOZ, Membre référent pour le Foyer l'Astrolabe et le SAVS de Chantelle et Monsieur Christian SOCHET, Membre référent pour l'ESAT de Diou.



GEORGE KAUFFMANN



JEAN-LUC POUYET

AVERPAHM

L'AVERPAHM porte la citoyenneté et l'inclusion



Le samedi 9 juin, sous un soleil radieux et sur leur superbe stade Mauregard, **le club de foot de Varennes-sur-Allier accueillait les footeux de la plateforme accompagnement social de l'AVERPAHM.**

Ils sont venus du centre d'habitat et du SAJ de Vichy, du foyer Astrolabe et du SAVS de Chantelle, avec pour renforts leurs éducateurs, leurs coaches, leurs familles et amis.

C'est dans une ambiance de partage et de liesse que les joueurs et les joueuses se sont affronté(e)s. C'est avec un courant d'enthousiasme qu'on a vu la tribune se vider, déversant sur la pelouse toutes et tous, jusqu'aux membres de la direction comme ceux des personnels et leurs enfants.

Une remise de coupes a clôturé ce tournoi mémorable.



Évènement culturel grand public, l'Atelier des couleurs de l'AVERPAHM, situé rue Poncet à Vichy, a exposé du 3 au 31 juillet, à la toute nouvelle médiathèque de Bellerive-sur-Allier, les peintures et autres créations artistiques des usagers, selon différents thèmes.

Le vernissage s'est déroulé dans le cadre magnifique de cette médiathèque le vendredi 6 juillet, au milieu de ce plein de couleurs, d'expressions, d'émotions.

Cet atelier accueille des usagers du centre d'habitat et du service d'accueil de jour (SAJ) de Vichy, des foyers de vie et d'accueil médicalisé de Bellerive-sur-Allier.



Le nerf de la guerre



Les Contrats Pluriannuels d'objectifs et de Moyens (CPOM) sont devenus les outils de référence pour financer les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

« En ce qui nous concerne : nous sommes dans une période de transition, car le premier contrat a déjà été prorogé d'une année et nous devrions commencer les négociations pour le futur contrat, il devra intégrer les financements de l'ADSEA03. Un CPOM spécifique EHPAD sera discuté dans un second temps. Les négociations se dérouleront avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil départemental et peut-être la Protection Judiciaire de la Jeunesse » précise Philippe Verdier Directeur général du Groupement qui est au cœur du dispositif.

« Nous négocions en principe tous les cinq ans explique-t-il. Dans un premier temps, nous dressons un diagnostic par établissement pour évaluer nos besoins de fonctionnement et la hauteur de nos projets. Ensuite débute la période de négociation qui peut durer entre six et huit mois, avec une dizaine de réunions auxquelles s'ajoutent des échanges de tableaux et de chiffrages. » Depuis le regroupement avec cette modalité de financement, ce ne sont plus les établissements ou les associations qui négocient individuellement, mais le Directeur général épaulé par les Présidents, l'Administrateur et le responsable financier. Au préalable, le travail budgétaire est réalisé par les directions de plateformes.

Le financement par CPOM présente un avantage majeur. Il permet un rééquilibrage des dotations par le siège quand des établissements se trouvent sous-financés ou en difficulté passagère, en prélevant une partie de budget sur les établissements « mieux dotés ».

Dorénavant, les autorités de tarification et de contrôle se réfèrent aux coûts moyens nationaux pour négocier les CPOM. « Les calculs basés sur des coûts moyens nationaux sont parfois en distorsion avec la réalité de chaque établissement. La mutualisation financière permet de palier cet inconvénient uniquement si la somme totale est supérieure à celle des coûts moyens nationaux » précise le Directeur général. Cette pratique se situe plutôt du côté de l'ARS car l'Agence laisse traditionnellement plus de marge de manœuvre dans la gestion des établissements et services. Les négociations sont différentes avec le Conseil Départemental car les budgets présentent peu ou pas d'excédents d'exploitation.

« Pour le prochain CPOM, nous devons anticiper des besoins croissants dans un contexte économique contraint, anticipe déjà Philippe Verdier. Les politiques publiques vont nous conduire vers une logique

de désinstitutionnalisation, d'autant que le plan régional de santé a désigné le département sur-doté en taux d'équipement. Il ne faut donc pas trop attendre de moyens nouveaux pour des ouvertures de places. Si nous les voulons, il faudra transformer notre offre de service. Même si nous le déplorons, la gestion de nos structures se rapproche du secteur entrepreneurial, il faut s'y résoudre. La nécessité de modifier nos modèles de pilotage financier devient vitale pour nos organisations. »

Le prochain CPOM devrait s'établir à environ 33 millions d'euros annuels, celui des EHPAD à 8 millions d'euros. Les autres ressources du groupement, comme les budgets commerciaux des ESAT, s'élèvent à environ 6 millions d'euros. Un resserrement des dotations aurait donc un effet immédiat sur le fonctionnement des établissements. À défaut d'anticipation, cela pourrait battre en brèche la position politique du Groupement, qui tient par exemple à continuer de pratiquer des tarifs accessibles dans ses EHPAD, tout en offrant une qualité de service élevée. « Il faudra faire preuve d'imagination pour rester dans les enveloppes qui nous seront attribuées », conclut Philippe Verdier...

* Notons qu'avec l'entrée de l'ADSEA dans le nouveau CPOM, les parts de l'ARS et du Conseil Départemental seront respectivement 60% et 40%.



Jean-François GELIN,

Responsable du Service Comptable et Financier

Le GCSMS SAGESS mutualise les moyens tout en conservant l'identité des structures et des associations, une politique que reflète aussi son fonctionnement comptable.

Quel est votre parcours professionnel ?

Je suis entré au GCSMS SAGESS en 2011. J'avais jusqu'alors travaillé en cabinet d'expertise comptable, en tant que prestataire de service pour des entreprises privées ou des professions libérales. Je ne connaissais absolument pas le milieu médico-social et j'ai découvert une autre façon d'aborder mon métier. Ce fut une petite révolution pour moi. D'ailleurs, ça continue de l'être pour les comptables ne venant pas du secteur médico-social que nous embauchons aujourd'hui.

Une révolution de quelle nature ?

D'une nature presque philosophique. Techniquement, nous restons sur les mêmes bases, mais les approches sont réellement différentes. Dans le secteur privé et purement marchand, l'approche est celle de la rentabilité financière. Ici, dans un secteur associatif et social, c'est celle de la rentabilité de service. La question n'est pas de savoir quel sera le bénéfice financier, mais plutôt : notre gestion est-elle à la hauteur des besoins des usagers ?

Très techniques et rarement mis en avant, les services financiers sont souvent mal connus. Quel est votre rôle au quotidien ?

En tant que responsable de la comptabilité du Groupement, des associations gestionnaires et de services comme l'Équipe Mobile de l'Allier, je dois d'abord exercer une surveillance et alerter en cas d'anomalie. Ensuite, j'analyse les comptes afin d'apporter au Directeur général une information globale et régulière sur la situation, ce qui lui permet d'ajuster les décisions. Ce point financier est actuellement trimestriel, il deviendra mensuel en 2019. Lors de ces points, je dois être en mesure d'expliquer des surcoûts ou des économies, ce qui fut le cas notamment à l'occasion de la création des plateformes. Bien entendu, j'établis le bilan du Groupement et le bilan combiné de chaque association. Enfin, comme c'est le Groupement qui perçoit désormais les dotations des financeurs (ARS ou Conseil Départemental) je dois les reverser à chaque établissement.

Quel est votre mission auprès des comptables des associations ?

Les comptables sont présents sur chaque établissement. Je suis un référent technique. J'ai une mission d'animation et d'homogénéisation des pratiques de façon à ce que tout le monde travaille en bonne intelligence. Pour cela, le premier travail de l'équipe comptable a été d'établir un plan comptable identique à tous les établissements, afin de simplifier leur lecture et leur analyse.

Plusieurs établissements du Groupement réalisent en ce moment des projets de grande ampleur. Participez-vous au montage des dossiers ?

Bien entendu, j'apporte mon appui dans la réalisation du plan pluriannuel d'investissement qui va être présenté aux financeurs. Le dernier en date concerne l'ESAT de Creuzier-le-Neuf, qui vient de lancer un chantier de reconstruction sur le site de la rue de Provence en rasant les serres et les ateliers devenus vétustes pour rebâtir à neuf. L'ouverture est prévue pour l'automne 2019. Comme vous le savez, nous venons d'inaugurer l'EHPAD « Les Vignes » à Dompierre-sur-Besbre. Nous avons aussi plusieurs projets en cours, comme par exemple la rénovation de l'EHPAD Jeanne Coulon à Vichy...

Parlons un peu chiffres... De quelle équipe disposez-vous et pour quel budget en gestion ?

Je suis basé dans les locaux de l'AVERPAHM à Vichy. J'ai avec moi deux comptables et une secrétaire que je partage avec le Secrétariat de direction. Concernant le budget, les comptes au 30 juin nous donnent un total produit de 18 millions d'euros, ce qui devrait nous amener à un budget d'environ 40 millions d'euros sur une année. Je pense que nous sommes l'un des plus gros budgets du département. Cela dit, tout est relatif car nous sommes encore bien modestes si l'on se compare à des structures plus proches des grandes métropoles.*

* Les sommes acquises par le Groupement : dotations...



Thierry BOUCHÉ, Comptable de l'ABAH

Le regroupement des associations au sein de SAGESS, tout comme l'organisation en plateformes, ont quelque peu bouleversé le quotidien d'un certain nombre de salariés. Thierry Bouché en dresse cependant un bilan positif.

Avez-vous connu l'ABAH avant le regroupement ?

Oui, car j'y suis entré en 1996 à la création du poste de comptable. Nous gérons à l'époque deux établissements : l'ESAT de Deneuille-lès-Chantelle et le foyer d'hébergement de Chantelle. Puis nous avons élargi nos activités à un établissement protégé qui est devenu l'ESAT de Diou en 2008, le SAVS de Chantelle et dernièrement la maison familiale de Montvicq. Cela me fait six dossiers en comptant le Service d'Accueil de Jour de Chantelle.

Est-ce que l'organisation en plateforme a changé votre façon de travailler ?

Absolument. Depuis le 1^{er} janvier 2018, je dois rendre compte à deux directions au lieu d'une : d'un côté Emmanuel Verrière sur la plateforme Travail pour les deux ESAT, et Betty Chapelier sur la plateforme Accompagnement social. Je crois être le seul comptable du groupe à travailler de cette façon. Cela m'oblige à tenir compte de quelques disparités de fonctionnement et de gestion. Les deux plateformes n'ont pas forcément les mêmes problématiques ni les mêmes demandes. Il faut savoir équilibrer l'investissement entre les deux.

Qu'est-ce que le Groupement attend des comptables des associations ?

La direction demande à Jean-François Gelin une vision globale et un suivi par plateforme. Bien évidemment, cela ne peut s'obtenir qu'en déclinant par établissement. Cela se matérialise par un tableau de bord mensuel, qui rend compte de notre niveau d'activité. Par exemple, l'ESAT de Deneuille-lès-Chantelle a un agrément de 60 places en ETP. Compte tenu des jours d'ouverture et des congés, cela représente 13380 journées d'activité par an pour ces 60 places. Si l'objectif de 90% de journées d'activité n'est pas atteint, cela peut remettre en cause une partie de nos financements. Il faut donc être extrêmement vigilant sur ce genre de points qui demande beaucoup d'attention au quotidien. Il faut aussi communiquer tout écart rapidement afin de réagir sans attendre. Mais la communication passe très bien entre nous.*

* Équivalent temps plein.

Qu'est-ce que le GCSMS SAGESS vous apporte dans votre pratique quotidienne ?

La première chose, ce sont des collègues ! Jusqu'au regroupement, je faisais face seul à tous les genres de problèmes qui peuvent surgir. Maintenant, je peux faire appel à d'autres comptables d'association, ce qui est très rassurant dans un domaine qui devient de plus en plus réglementaire et technique. Jean-François Gelin est là également en tant que référent technique. La deuxième chose, c'est l'harmonisation des pratiques. Non seulement elle nous simplifie les choses mais elle vient aussi avec un outil informatique commun. Cela présente notamment l'avantage d'être dépanné très rapidement. Finalement, SAGESS centralise et redistribue beaucoup de ressources à la fois techniques et financières.

Vous dites que le domaine devient de plus en plus technique. Avez-vous le sentiment d'avoir gagné en compétences ?

C'est indéniable, et de façon encore plus nette depuis le regroupement car nous n'avons plus les cabinets d'expert-comptable à qui nous sous-traitons une partie du travail. Aujourd'hui, je fais les comptes de A à Z. J'ai plus de responsabilités mais le métier n'en est que plus intéressant. De plus, le fait de maîtriser la totalité du processus me donne une meilleure vision d'ensemble. Je suis donc en mesure de répondre bien plus rapidement et bien plus efficacement aux demandes des directeurs et des services. Et si l'information me manque, je sais immédiatement vers qui me tourner pour l'obtenir.

Est-ce que le siège vous sollicite beaucoup et est-ce que cela représente un surcroît de travail ?

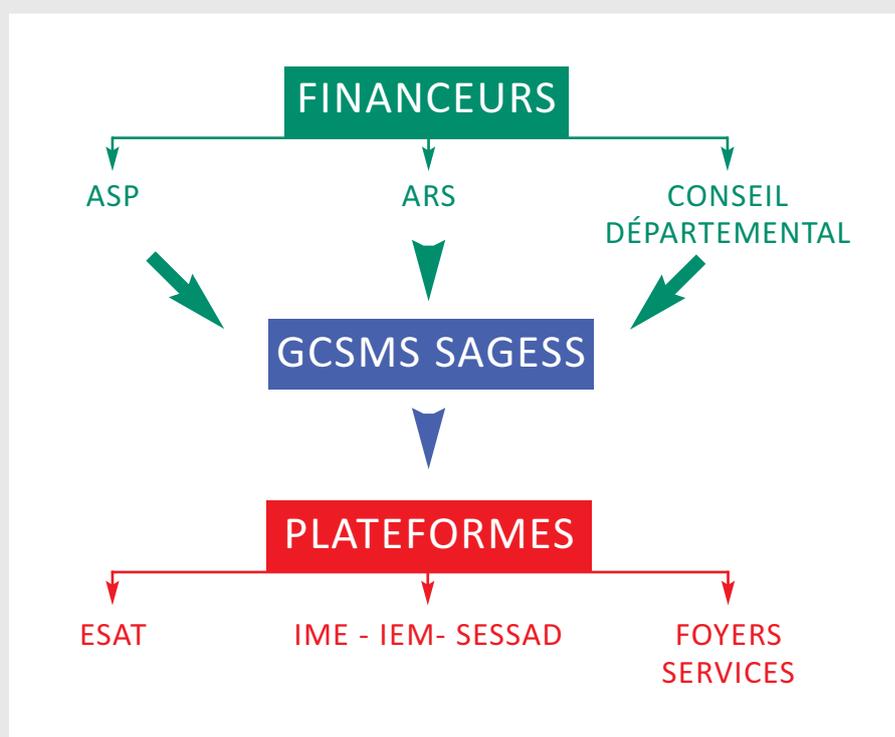
Oui, car comme je vous l'ai expliqué, la direction générale a besoin de rapports d'activité réguliers et précis. Nous devons être réactifs, mais le siège l'est également avec nous. La communication fonctionne bien et dans les deux sens. Par exemple, c'est le siège qui assure maintenant la veille juridique, c'est-à-dire la surveillance des évolutions dans la législation, un élément vital pour nous tous. Les informations redescendent vers nous alors qu'auparavant il fallait aller les chercher nous-mêmes. Je ne parlerais donc pas de surcroît de travail mais de réorganisation du travail vers quelque chose de mieux maîtrisé et de plus valorisant pour moi.

Quelques chiffres sur l'évolution du GCSMS SAGESS



- Sur SAGESS, nous avons environ 1000 écritures comptables en 2013, nous sommes passés à 2 900 écritures en 2016 et nous avons dépassé les 3 500 en 2017.
- Concernant SAGESS, nous avons un seul dossier en 2013. Depuis, nous avons ajouté SAGESS FORMATION et EMA03 (Equipe Mobile de l'Allier)
- Sur l'ensemble du GCSMS, nous avons 3 associations dans le groupement, nous sommes maintenant 4.
- Nous faisons depuis le début du CPOM, des budgets trimestriels. En 2013, nous avons 24 budgets. Nous sommes en 2018 à 41 budgets.

Transfert des dotations mensuelles versées par les financeurs dans le cadre du CPOM





Inauguration des travaux de transformation-extension de l'IME « Le Moulin de Presles »

C'est à l'occasion de la journée portes ouvertes de l'IME Le Moulin de Presles, samedi 7 juillet, que les travaux de réhabilitation – extension de l'établissement ont été inaugurés sous la haute présidence de Madame la Directrice territoriale de l'ARS Allier, Madame l'Attachée parlementaire représentant Madame la Députée de la 3^{ème} circonscription de l'Allier, Monsieur le Maire de Cusset et Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de l'Allier.

Élus locaux, administrateurs, représentants des associations amies, architecte, représentants du personnel, salariés de l'AVERP AHM et de SAGESS, enfants usagers de l'association et leurs familles ou amis, étaient également présents.

Cette inauguration a représenté un événement particulièrement important, l'IME étant à l'origine même de l'histoire de l'AVERP AHM dont le Président Christian Félicité en a rappelé quelques éléments-clés.

L'AVERP AHM a été créée en **1962** par des parents pionniers qui se sont regroupés afin d'inventer des solutions pour leurs enfants laissés pour compte.

La première concrétisation de ce mouvement parental a été l'ouverture cette même année 1962 de l'institut médico-éducatif « La Vernière », au-dessus du quartier du Chambon à Cusset.

En 1969, parce que les enfants grandissaient, a été créé l'institut médico-professionnel IMPro.



En 1996, ces deux structures, IME et IMPro ont été fusionnées et installées dans un établissement flamboyant neuf, l'IME « Le Moulin de Presles », aujourd'hui à l'honneur.

L'organisation structurelle qui a guidé les choix architecturaux pour cet important chantier qui a duré plus de deux ans, incarne la logique de "faire institution autrement", qui constitue la véritable marque d'identité de l'APERPAHM.

Pensée pour répondre à des nouveaux besoins, cette réhabilitation permet de remplacer le collectif des années passées par un fonctionnement en unités individualisées et autonomes. La nouvelle distribution des locaux et équipements permet une transposition en milieu adapté des parcours de développement et de scolarisation des enfants du milieu ordinaire. L'accueil



des enfants autistes a également été très fortement pris en considération, et bien que contenant, l'établissement sous sa nouvelle forme est d'autant plus une fenêtre ouverte sur l'extérieur.

Au-delà de cette transformation, l'IME poursuit effectivement sa dynamique de multiplication de dispositifs « hors les murs » pour une organisation décloisonnée rendue possible par la mutualisation de moyens et de compétences au sein de la plateforme Éducation du groupement SAGESSE.

L'Agence régionale de santé a tout particulièrement été remerciée, d'une part pour la confiance qu'elle a témoignée en autorisant le lancement de ces travaux de rénovation, et d'autre part pour l'acceptation du financement du projet par amortissement des prêts contractés par l'APERPAHM auprès des partenaires financiers, à savoir le GCSMS SAGESSE (prêt à taux zéro) et la Caisse d'épargne.

Le Président Christian Félicité n'a pas manqué de souligner que cette opération immobilière, qui représente un investissement de 2 M€ HT, bénéficie directement aux acteurs économiques du bassin de Vichy, puisque l'APERPAHM, fier d'être un vecteur du développement économique local, a inscrit dans son cahier des charges l'obligation de privilégier les entreprises du BTP du secteur.

Voir revue de presse page 37.

Les jeunes de l'ADSEA 03 organisent le festival « Allier Ses Arts »



Les 4, 5 et 6 juillet 2019, l'ADSEA 03 organise « Allier Ses Arts », une manifestation culturelle gratuite, ouverte à tous et portée par des jeunes accueillis au sein des différents services de l'association. Cet événement, qui se déroulera au Parc des Expositions de Moulins, réunira de nombreux artistes. L'ambition affichée est de favoriser l'accès à la culture, ouvrir les horizons et éveiller les curiosités créatives.

Le festival « Allier Ses Arts » est né du constat des équipes de l'ADSEA 03. Les jeunes et familles suivis par les services accèdent difficilement à tout ce qui touche à l'éveil artistique. Hormis nos missions classiques d'accompagnement nous devons tenter de favoriser l'accès à la culture. Face à des familles qui ont besoin d'être accompagnées dans cette démarche, l'ADSEA03 souhaite créer un espace-temps dédié pour faire entrer la culture dans le quotidien de ces jeunes, et les impliquer dans un projet fédérateur ?

Apprivoiser la culture

Porté par cette conviction profonde que la culture est une clé de plus, pour mieux construire demain et appréhender le monde, plusieurs professionnels de l'ADSEA 03 ont constitué une solide équipe pour un projet éducatif interservices. Ensemble, ils ont posé les jalons d'un événement culturel à construire, avec des jeunes et pour des jeunes. Plusieurs séjours ont ainsi été l'occasion d'appriivoiser les arts circassiens, comme à Tronçais cet été, ou l'expression corporelle à Montluçon pour les vacances de Toussaint. Accompagnés par des éducateurs et professionnels, ces artistes en herbe ont mêlé initiations, ateliers, créations de spectacles en public et réflexions sur l'organisation du festival à venir. Des espaces et temps privilégiés, pour un éveil au monde des Arts qui prône la force de l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ». Moteurs de ce projet ambitieux, responsabilisés et écoutés, ces jeunes font ainsi preuve d'une grande implication à chaque étape d'organisation tout en découvrant les codes de cet univers riche en sensations et émotions.



Les 4, 5 et 6 juillet, tous auront à cœur d'accueillir le plus large public possible, pour un programme riche et varié. De 14h à 17h30 chaque jour, une quinzaine d'ateliers, expositions et initiations permettront la découverte de la peinture, du modelage, du graff, du cirque ou de l'expression corporelle. Les soirées se voudront elles musicales : « De 18h à 21h30 les scènes musicales s'ouvriront, comme des tremplins, au jeunes groupes locaux. Le samedi 6, un grand concert avec le groupe Wazzo clôturera ces 3 jours ! » confirme Yannick Gondoux. Tous à vos agendas, on a hâte !

Ouverture attendue d'un ISEMA pour situations complexes

Au 1^{er} janvier 2019, l'ADSEA 03 se dotera d'un nouvel outil d'accompagnement, un Internat Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescent (ISEMA), répondant aux besoins recensés des enfants et adolescents souffrant de difficultés multiples.

Garante de la protection et de l'accompagnement des mineurs qui lui sont confiés, l'ADSEA 03 dispose de plusieurs services qui répondent à des niveaux différents d'implication. De la médiation familiale à la prévention spécialisée, en passant par l'investigation, l'action éducative en milieu ouvert ou le dispositif d'accueil intermédiaire, l'ADSEA03 offre un large panel de dispositifs de protection de l'enfance. « *Nous devons cependant sans cesse adapter nos réponses aux évolutions des publics pour lesquels nous sommes mandatés. Mais certains ont des difficultés multiples avec une rupture sociale, scolaire et familiale, et parfois accompagnés d'handicap psychique. Leurs besoins spécifiques demandent une attention particulière à laquelle nous ne pouvons pas toujours répondre* », explique le directeur Yanick Gondoux. Ces jeunes, sont souvent sans réponse. Qui doit alors se charger d'eux ?

Un accueil très personnalisé

« *Le groupement de coopération SAGESS, auquel l'ADSEA03 adhère depuis le 1^{er} janvier 2016 a permis la mise en synergie des différentes compétences et ainsi favoriser une réflexion avec les services du Conseil Départemental de l'Allier, de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Nous avons été force de propositions et d'actions pour accueillir, dans les meilleures conditions, ces jeunes en extrême difficulté* », insiste Yanick Gondoux. Dès le 1^{er} janvier, cet ISEMA, installé à Moulins, accueillera donc 8 jeunes âgés de 12 à 18 ans, qui seront accompagnés par des personnels éducatifs et soignants pour un accueil très personnalisé. Ce projet expérimental, se base néanmoins sur une solide approche de compétences croisées. L'équipe de professionnels, alliera en effet la force d'un suivi éducatif, mené parallèlement dans un espace thérapeutique. Ce nouveau dispositif venant compléter les réponses existantes en termes de protection de l'enfance du Département de l'Allier.



Les chèques vacances



Parce que les travailleurs handicapés ont eux aussi droit à des vacances, l'ABAH a décidé de les aider.

Depuis 2014 l'ABAH consacre une partie de ses finances, liée au reversement des frais de siège par le groupement SAGESS, pour aider les travailleurs des ESAT sous forme de chèques vacances.

Le fonctionnement consiste en un système d'épargne mis en place entre le travailleur et sa structure d'accueil. Le montant minimum de cette épargne est de 150 euros. Elle est partagée entre le travailleur, à qui on prélève la somme due sur son salaire, et l'ESAT via l'ABAH qui abonde.

Cette aide à l'épargne cofinancée entre l'utilisateur et l'association, a été un projet porteur de reconnaissance pour les travailleurs de l'ESAT ou anciens travailleurs vieillissants vivant en foyer d'hébergement également concernés par la mesure.

Ces chèques vacances sont commandés à l'ANCV*, pour le mois de mai et sont très attendus : entrée au PAL, voyage en train, repas au MC Do... Chacun, maintenant, a trouvé comment s'en servir et se faire plaisir.

Pour d'autres ouvriers, un projet d'aide aux vacances peut se mettre en place pour favoriser les départs individuels ou collectifs. A cette première épargne va venir s'ajouter la participation financière de l'ANCV et des adhérents du CCAH* qui prennent en charge les surcoûts des vacances liés au handicap. Ils participent respectivement à hauteur de 350 et 200 €, toujours sous la forme de chèques-vacances.

Ces actions sont mise en place avec plusieurs objectifs simultanés : d'abord favoriser le départ en vacances des travailleurs handicapés en ESAT, mais aussi les impliquer personnellement dans l'acquisition d'une forme d'autonomie, les intégrer dans des structures de vacances ouvertes à tous et enfin libérer des ressources pour mieux assumer les dépenses quotidiennes du reste de l'année.

Porté par l'ABAH mais efficacement relayé par les éducateurs du foyer et du SAVS, ce dispositif permet d'accompagner le travailleur dans la recherche d'un lieu de vacances et

dans l'organisation matérielle et financière de son projet.

Le droit aux vacances n'est pas un luxe. Il permet de développer des liens sociaux essentiels, source d'enrichissement personnel pour chacun. Les personnes en situation de handicap et leurs proches – parents, aidants familiaux, frères, sœurs – en ont peut être encore plus besoin.

Un jeune adulte ou un senior a le droit de partir avec des personnes de son âge, des amis, avec ou sans sa famille. Ces vacances en autonomie sont positives du point de vue de son développement personnel, tout en offrant un répit aux parents qui peuvent éprouver la nécessité de partir de leur côté. **L'inclusion des personnes en situation de handicap à travers les vacances** : c'est le pari qu'ont pris 80% des résidents du foyer.

La mise en place des chèques vacances à l'ABAH c'est un partenariat réussi depuis 5 ans : plus qu'un simple dispositif de financement de chèques de vacances, il contribue à accompagner vers l'autonomie les travailleurs.

* ANCV : Agence Nationale pour les Chèques Vacances. *CCA H : Comité national de Coordination Action Handicap.

Le témoignage de Carole

Partir en vacances : une sacrée expérience pour Carole, résidente du foyer et travailleuse de l'ESAT de Deneuille.

Cette année, je suis partie à Saint-Georges d'Oléron avec 4 collègues, sur un séjour spécial moins de 30 ans. On s'est super amusés avec les soirées dansantes, la mer, le petit train et puis la fête foraine ... Et même dans le phare malgré les escaliers qui me font peur. Et avec les chèques-vacances je pars en août et en décembre. À Noël, je vais à Tours !

Sylvie et Lénaïc à Hossegor avec l'organisme Inter'Val, été 2018

Lénaïc : On était dans un gîte de 7 vacanciers, on a bien rigolé. C'était une belle expérience pour moi, c'était la première fois sans ma famille, ni frère et sœur. J'étais avec ma copine, on s'est baladé, reposé, on a fait plein de photos. Souvent je garde aussi des chèques-vacances pour payer l'entrée au stade à St Etienne.

Sylvie : Mes chèques vacances servent pour les vacances qui sont chères. Avec Lénaïc tout s'est bien passé, on a fait de belles visites, même en Espagne. On a passé de bons moments à rigoler dans la voiture !



Sébastien dans la Vienne

Je suis parti tout seul dans la Vienne avec EEVA (Euro Evasion Vacances Adaptées). Ma tutrice paie une partie du séjour avec les chèques-vacances. Cette année le groupe de copains et d'animateurs était sympa. Il y a eu de super fous rires et j'ai apprécié leur simplicité. Je suis allée au Futuroscope. Des vacances géniales ! Et à Noël, je pars avec mon amie en Alsace.

Renaud et Adrien à Lourdes, été 2018

Renaud : Je pars toujours avec EEVA. Je choisis mes vacances au foyer sur le catalogue que je reçois. Je donne les chèques-vacances à ma mère pour payer. Cet été je suis allé à Lourdes. La région était superbe. Le groupe était sympa. Il y avait Adrien, qui est aussi du foyer et qui partait pour la première fois. On a été à la grotte avec la procession aux flambeaux... C'était magnifique ! Cet hiver, on re-part en Alsace.



Amélie CHABANNES, éducatrice spécialisée au foyer

La mise en place des chèques vacances leur permet de partir en séjour avec des frais minorés. Pour eux c'est important de partir en vacances.

Les bénéficiaires de ces départs en vacances sont différents pour chacun : pour certains c'est l'accès à l'autonomie lors d'un premier départ, pour d'autres c'est la recherche d'une coupure avec la collectivité...

Au retour des vacances, ils ont des histoires, des anecdotes à raconter, à faire partager. Ils créent des liens, ils ramènent des contacts.

Ce dispositif permet d'accompagner la personne dans son projet de vacances avec la recherche d'un lieu de vacances qui correspond à ses envies, en tenant compte des liens qui ont été tissés lors de séjours précédents.

C'est un dispositif très intéressant et d'une grande richesse d'inclusion.



La mise à disposition des travailleurs handicapés

Depuis 2016, l'ESAT de Creuzier-le-Neuf propose à ses ouvriers de travailler en entreprise. L'autonomie est le meilleur chemin vers l'inclusion.

L'ESAT de Creuzier-le-Neuf emploie plus de 170 travailleurs handicapés dans divers secteurs tels que les espaces verts, la sous-traitance de conditionnement, le démantèlement, la métallerie artisanale et industrielle. Ces ouvriers travaillent sur place ou dans le cadre d'une mise à disposition collective. Ce dispositif consiste à détacher une équipe en entreprise, mais en compagnie d'un encadrant.

« Il s'agissait du seul mode de mise à disposition jusqu'en 2016 », précise Catherine Bonhomme chargée des projets d'insertion et formatrice. Mais depuis cette date, l'ESAT propose également une mise à disposition individuelle : seul et sans encadrant, l'ouvrier se rend sur son lieu de travail et effectue ses missions en autonomie auprès d'entreprises, mais également de collectivités ou d'associations. Les partenaires de l'ESAT se situent dans un rayon de



Catherine Bonhomme

treinte kilomètres de Vichy, exception faite de Wavin à Varennes-sur-Allier.

« L'objectif demeure l'acquisition de l'autonomie et l'épanouissement, précise-t-elle. Nous fonctionnons donc sur la base du volontariat. Dès que j'ai une proposition d'un employeur, je le rencontre pour vérifier que sa demande est en adéquation avec la formation de nos ouvriers et qu'elle peut s'inscrire dans leur parcours professionnel. Puis je rédige une fiche de poste que je diffuse à mes collègues ». Le travailleur intéressé rencontre ensuite Catherine Bonhomme, qui s'assure de son entière adhésion au projet avant de l'accompagner sur site.

Le contrat prévoit cependant que le travailleur puisse revenir à l'ESAT environ une journée par semaine, ce qui lui permet de faire le point avec son éducateur et d'exprimer un retour sur expérience précieux pour la suite de son parcours. L'échec – rare mais pas inévitable – doit aussi être pris en compte, expliqué et compris par le travailleur comme par l'entreprise qui est un partenaire de confiance dans l'inclusion et l'acquisition de l'autonomie.

La double casquette de Catherine Bonhomme lui permet pour cela d'utiliser également le levier de la formation professionnelle, un outil complémentaire et indispensable : « Le pôle formation de l'ESAT met en place des formations généralistes sur



la consolidation des acquis scolaires ou sur les gestes et les postures de travail, en ce qui me concerne je dispense des cours de conduite de véhicules sans permis ». Effectivement, l'autonomie passe aussi par le transport ou encore l'acquisition de réflexes simples comme appeler son supérieur par exemple en cas d'incertitude sur une conduite à tenir.

Depuis 2016, l'ESAT a accompagné 44 travailleurs en mise à disposition. Ils sont une vingtaine en ce moment à tenter l'expérience de l'inclusion. « Les demandes sont nombreuses de la part des entreprises. Mais aucune mise à disposition n'a encore débouché sur l'embauche qui reste malgré tout notre objectif. Il faut dire que la conjoncture économique n'est pas favorable. Pourtant, certains de nos travailleurs – notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration – sont non seulement diplômés mais tout à fait prêts à affronter le « vrai » monde de l'entreprise. »

Mais l'absence d'embauche définitive n'enlève rien aux succès obtenus sur le plan de l'épanouissement personnel et professionnel de ces travailleurs qui – aidés de leurs éducateurs – poursuivent leur courageux parcours vers l'inclusion.

Vers l'indépendance...

Le groupe Suez a été l'un des premiers en France à lancer des partenariats avec les ESAT, à l'origine pour palier la difficulté de recruter du personnel fiable par le biais de l'intérim. « *Nous employons des travailleurs handicapés depuis janvier 2016*, explique le responsable du site de Cusset Jean-Marc Gillot. *Ce personnel se révèle particulièrement motivé et professionnel. Le travail fourni est d'une qualité remarquable* ». Bien entendu, les postes sont aménagés et les travailleurs bénéficient d'une atten-



tion particulière. Néanmoins, des objectifs de rentabilité sont fixés – et tenus – comme pour chaque employé. Ce site collecte, valorise et recycle les déchets ménagers. Deux postes à plein temps sont dédiés aux travailleurs de l'ESAT, qui sont une demi-douzaine à tourner dans diverses entreprises du secteur. Ici, ils démantèlent et trient pour séparer le plastique du métal. « *Nous sommes fiers d'avoir développé ce partenariat et fiers de permettre aux travailleurs de l'ESAT de gagner de l'indépendance, poursuit Jean-Marc Gillot. C'est merveilleux de les voir progresser au fil du temps, passer le permis, venir seul en voiture et travailler avec autant de conscience professionnelle.* »



... en milieu ordinaire



Elodie Chauveau est entrée à l'ESAT de Creuzier-le-Neuf en 2010. Elle fait partie de la dizaine de travailleurs mis en disposition notamment chez Val'Aura à Cusset ou encore chez Wavin à Varennes-sur-Allier. Le plus souvent, elle se rend sur son lieu de travail par ses propres moyens avec la voiture sans permis de l'ESAT : « *Catherine Bonhomme m'a appris à la conduire puis j'ai fait une formation dans une auto-école avec une vraie voiture. Depuis, je me suis même achetée ma propre voiturette.*

Je ne suis plus obligée de prendre le car pour aller à l'ESAT par exemple. Je suis beaucoup plus autonome. » Elodie va beaucoup plus loin dans sa recherche d'autonomie puisqu'elle affiche clairement l'ambition de quitter l'ESAT pour trouver un emploi en milieu ordinaire. « *A l'IME l'Aquarelle, j'ai été formée à la peinture et à la pose de papier peint, explique-t-elle. C'est dans ce domaine que je souhaite trouver un emploi aujourd'hui.* »



Martine Besson

Monitrice éducatrice au SAMSAH de Vichy



Quelles sont les particularités d'un SAMSAH ?

SAMSAH signifie Service d'Accompagnement à la Vie Sociale. À la différence des SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) qui prennent en charge un besoin uniquement social, nous suivons des personnes qui présentent une double problématique à la fois sociale et médicale.

Mais comme pour les SAVS, tout repose sur une démarche volontariste de la part du demandeur...

Absolument. C'est la Maison Départementale de l'Autonomie* (MDA) qui décide de l'orientation vers le SAMSAH ou le SAVS en fonction de chaque cas. Mais tous les services d'accompagnement ont en commun de baser leur action sur une demande clairement formulée et un projet de vie qui appartient avant tout à la personne suivie.

Quel est précisément votre rôle dans le processus ?

En tant que monitrice éducatrice, c'est à moi qu'il revient de monter chaque projet. Je reçois donc le demandeur à mon bureau pour un état des lieux de ses besoins. Nous fixons ensemble des objectifs et des axes de travail pour mettre en place un projet personnalisé compatible avec le projet de service. Le suivi commence avec une période d'observation de trois mois, qui nous permet de statuer sur la viabilité des actions mises en place. Mais tous les projets ont en commun le maintien à domicile.

Combien de personnes suivez-vous et quelle est la composition de l'équipe du SAMSAH ?

Nous suivons 22 personnes, dont la moitié à peu près vivent en milieu rural : nous rayonnons sur une quarantaine de kilomètres autour de Vichy. Nous sommes quatre dans l'équipe de terrain (en plus de notre directeur, notre directrice adjointe et un médecin généraliste) : une aide-soignante, une infirmière, une AMP et moi-même.

La présence de professions médicales et paramédicales soulignent la particularité du SAMSAH. Votre métier d'acteur social s'exerce-t-il différemment au sein d'une telle structure ?

Je travaille depuis 25 ans à l'AVERP AHM. J'ai travaillé en SAVS et j'ai rejoint le SAMSAH à sa création en

2009. Je connais donc bien les deux types de structure. Effectivement, les nécessités du suivi médical s'imposent dans notre quotidien avec le demandeur, notamment dans une responsabilité supplémentaire qui est celle de la surveillance de l'état de santé pour pouvoir alerter rapidement. Pour nous, le médical est toujours intimement lié au social. Il est impossible de faire l'un sans l'autre, cela n'aurait pas de sens.

Pouvez-vous nous préciser la part du médical dans vos actions quotidiennes ?

Comme je le disais, cela commence par la surveillance et l'alerte éventuelle donnée aux organismes partenaires de la prise en charge : la MDA, les organismes de tutelle, les psychologues libéraux mais aussi les aides à domicile. Ensuite, cela va du simple accompagnement chez le médecin à des actes plus spécifiques comme faire la toilette ou couper les ongles.

Cette prise en charge particulière vous oblige à entrer dans l'intimité du demandeur, peut-être plus qu'une éducatrice de SAVS ?

Sans doute, car nous effectuons aussi nos missions habituelles de nature sociale. Par exemple, je suis en ce moment un jeune homme qui a besoin d'aide sur de simples questions administratives comme l'ouverture d'un compte en banque. Mais il est vrai que notre présence et notre action touchent à des domaines encore plus intimes comme la souffrance, la maladie, le rapport au corps....

Comment parvenez-vous à déterminer la « bonne distance » à conserver par rapport à cette intimité ?

C'est un travail long qui peut prendre plusieurs années et dont les effets sont propres à chaque individu. Notre rôle est d'abord d'instaurer la confiance, ce qui passe par l'écoute et la prise en charge personnalisée. Chacune de nos actions ne peut s'effectuer qu'après une réelle acceptation de la part de la personne prise en charge. Nous devons respecter les limites qu'elle nous fixe tout en tâchant de progresser avec elle. Le plus important est de ne jamais être intrusif.

* Les Maisons départementales de l'Autonomie regroupent sous une même entité les MDPH et les services départementaux dédiés aux personnes âgées



Sidonie Nobre

Infirmière au SAMSAH de Vichy

Quel est votre parcours médico-social ?

J'ai étudié la sociologie avant de suivre une formation en soins infirmiers. J'ai travaillé en maison de retraite puis en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). C'est là que j'ai vraiment découvert le secteur médico-social. Comme ma collègue, je suis entrée au SAMSAH dès son ouverture en 2009.

On imagine que le métier d'infirmière en SAMSAH est très différent du métier en milieu hospitalier ?

Effectivement. Les soins se limitent éventuellement à la vaccination ou à une injection d'insuline exceptionnelle si elle n'a pas pu être faite par les infirmiers libéraux. L'essentiel de mes fonctions consiste à accompagner les personnes dans leur suivi médical, c'est-à-dire coordonner les soins mais aussi les amener ou les ramener vers le milieu médical.

Comment démarre la prise en charge ?

Tout d'abord, je prends connaissance des antécédents médicaux du patient. Parallèlement, j'entre en contact avec le médecin traitant pour bien définir le rôle de chacun. Le mien est de remettre de la cohérence dans un parcours de soins que le patient n'a pas été en mesure de poursuivre correctement en raison de problèmes sociaux.

Comment gérez-vous les deux aspects du métier : le médical et le social ?

Nous avons l'habitude de dire qu'une personne ne peut pas être coupée en deux socialement et médicalement. Les deux aspects de la prise en charge sont indissociables et, comme le souligne ma collègue éducatrice, il n'y a pas de priorité de l'un sur l'autre malgré nos différentes formations. Mais paradoxalement, il faut aussi que le rôle et les fonctions de chacun soient précisément identifiés par les patients car c'est ce qui va donner une cohérence à nos actions.

De quelle façon intervenez-vous sur le parcours de soins ?

J'assure une continuité entre les différentes étapes du soin et les différents professionnels : kinésithéra-

peutes, infirmiers libéraux, médecins généralistes ou spécialistes, pharmaciens... Certains de nos patients peuvent être suivis par dix spécialistes. Il faut assurer les rendez-vous, s'assurer que les médicaments ont bien été délivrés par la pharmacie (au besoin aller les chercher), prévenir les infirmiers libéraux d'un changement de traitement... Tous les mardis matin, nous avons une réunion médicale qui nous permet de faire un point précis sur chaque patient.

Vous arrive-t-il de devoir relancer un parcours de soin totalement négligé par le patient ?

Il faut très fréquemment commencer tout simplement par ramener le patient vers le soin et remettre en route la prise en charge médicale. Pour diverses raisons, les personnes que nous suivons ont fait passer leur santé au second plan. Chez certains, cela va jusqu'au refus de soin catégorique.

Quelle est la bonne méthode pour leur faire réintégrer un suivi médical efficace ?

Il faut d'abord les écouter et instaurer la confiance, car en aucun cas nous ne devons ni ne pouvons les obliger à se soigner. Cette confiance s'obtient en grande partie grâce à une totale transparence sur nos prises de décision. Parallèlement, il faut les convaincre que leur corps et leur santé leur appartiennent. Ils doivent se réapproprier leur suivi médical.

Cela peut prendre du temps alors que la situation médicale exigerait une action immédiate ?

Bien entendu, mais il faut aussi tenir compte du caractère anxiogène de l'hôpital. Nous suivons en ce moment une personne qui aurait besoin de voir quatre spécialistes. Elle a mis trois mois à accepter de nouveaux rendez-vous. Nous devons respecter le refus de soin tout en tâchant de convaincre les patients de revenir vers la prise en charge. C'est un travail parfois fastidieux qui demande de la persévérance, mais qui finit par produire des résultats dès lors que la confiance s'est installée.

ABAH

Le Réseau ESAT Auvergne. Communiqué de presse. Septembre 2018.

ESAT LOIRE-ET-BESBRE DIOU \ ALLIER

Des missions en milieu ordinaire pour une inclusion... extraordinaire !



Avec 20 places disponibles à l'ESAT Loire-et-Besbre, l'établissement dispose du plus petit effectif de travailleurs en situation de handicap des ESAT de l'Allier. Ouvert en 2007 dans le but de répondre à un besoin d'employabilité d'un public en

situation de handicap, la structure se distingue notamment par ses missions d'inclusion en milieu ordinaire dans un bassin économique pourtant compliqué. Emmanuel VERRIERE, directeur de la Plateforme Travail SAGESS regroupant

3 ESAT du département dont celui de DIOU, revient sur cette démarche exceptionnelle en France « Depuis 10 ans durant la période d'avril à octobre, nous mettons à disposition la quasi-totalité de nos employés pour l'entretien du parc d'attraction Le Pal. Pour répondre au mieux aux attentes spécifiques de l'entreprise, nous avons dû nous adapter aux exigences de l'activité du parc. Ainsi nos usagers travaillent les dimanches, jours fériés mais aussi avec des horaires matinaux par roulement, avec toutes les contraintes du secteur touristique (et ce, été comme hiver, la coupe du monde et les guépes cela reste une prouesse). Cette démarche d'inclusion était inédite lors de sa mise en place. Aujourd'hui l'inclusion en milieu ordinaire est au cœur de l'ensemble des projets médico-sociaux mais il y a quelques années ce n'était pas le cas ».

Le partenariat tissé avec Le Pal étant principalement saisonnier, l'établissement développe et structure des offres de sous-traitance industrielle pour assurer une pérennité d'activités tout au long de l'année. « Lors de la saison touristique, nous devons également être en mesure de répondre

aux demandes de nos autres clients. Avec un petit effectif, nos travailleurs doivent faire preuve de beaucoup de polyvalence ce qui n'est pas adapté à l'ensemble de nos usagers.

Nos tâches se doivent d'être diversifiées pour correspondre à la variété des publics que nous accueillons. Nous avons la chance d'être une jeune organisation accueillant un public d'une moyenne d'âge de 40 ans. La bonne dynamique associée à la curiosité de l'équipe laisse beaucoup de perspectives d'évolution pour les prochaines années ! Pour faciliter cette recherche de complémentarité et dans une logique de mutualisation au sein de la plateforme travail d'autres pistes sont en réflexion au sein de l'association gestionnaire pour nous préparer au mieux aux défis de la société inclusive et aux nouvelles orientations du plan régional de santé ; l'ESAT Loire-et-Besbre, restera peut-être le plus petit établissement de l'Allier mais certainement pas dans nos ambitions et moyens ».

ESAT Loire-et-Besbre
Zone artisanale Les Vernisses
03290 Diou • 04 70 44 90 61

La Montagne. Juillet 2018.

Journée pêche pour les résidents

L'association de pêche et le service d'accueil de jour Astrolabe se sont donné rendez-vous à l'étang de Bellenaves afin de partager une journée pêche.

Cette rencontre annuelle a encore été très agréable avec du soleil et de la bonne humeur. Les résidents et personnel de l'Astrolabe n'ont pas manqué de remercier chaleureusement les bénévoles et Jean Buvat, président de l'association, pour leur aide et leur disponibilité.



RENDEZ-VOUS. Cette animation est proposée tous les ans.

ADSEA

La Montagne. 1^{er} novembre 2018.

GRAFF ■ L'activité était organisée par le théâtre des Ilets et l'ADSEA

Le mur du stade des Ilets fait peau neuve

Une dizaine d'enfants a réalisé la semaine dernière une fresque peinte, sur l'un des murs du stade des Ilets.

Cet atelier, organisé par le théâtre des Ilets et l'ADSEA (Association Départementale de Sauvage de l'Enfance et de l'Adolescence) s'est déroulé les 20 et 26 octobre, en association avec la ville de Montluçon et les associations sportives de football.

Il a permis aux enfants de dessiner un graffiti qui entre en résonance avec le spectacle SAMO - A Tribute to Basquiat, présenté au théâtre des Ilets les 6 et 7 novembre, qui raconte la jeunesse du peintre Jean-Michel Basquiat, précurseur du graffiti et du street art.

Un peu d'histoire et de musique

Les enfants ont été accompagnés dans leur démarche artistique par Jean-Guy Solnon, graffeur montluçonnais. Ainsi, ils ont pu apprendre les bases



PEINTURE. Les enfants ont dessiné en partant de l'esquisse de l'artiste montluçonnais Jean-Guy Solnon. PHOTO : CÉCILE DUREUX

de la discipline en graffant leurs propres prénoms sur papier puis chacun a pris plaisir à peindre le mur, à partir de l'esquisse dessinée par l'in-

tervenant.

Les jeunes ont aussi pu apprendre les bases de l'histoire du graffiti, du street art et du hip-hop

dont certains écoutent la musique au quotidien. Ils viendront également assister au spectacle pour clôturer ce parcours artistique. ■

AGEPAPH

La Montagne (Vichy), 19 mars 2018

Festimoz, festif et solidaire

organisé samedi 24 mars par l'IME Mosaïque



Samedi 24 mars, enflevez vos chaussures de marche, les enfants de l'IME Mosaïque et son personnel vous attendent à 14 h 30, pour Festimoz, une balade festive et solidaire de 3,3 km.

personnes souffrant d'un handicap. Alors, on s'est dit qu'on allait créer notre balade où les fauteuils pourraient circuler sans problème ».

Des enfants de l'IME Thésée, de l'IME Mosaïque et d'autres établissements du département participeront au Festimoz. Aussi, les organisateurs espèrent que « cette journée un peu différente des autres permettra aux participants d'aller à la rencontre des enfants ».

Alors que les précédentes éditions se déroulaient à l'automne, ce changement de date est espéré plus propice au soleil. Festimoz est un moment festif, toute la balade se fait en musique dans une ambiance joyeuse grâce à la participation de la Banda des deux rives dans le cortège.

Les motards se joindront également à l'après-midi pour proposer des baptêmes de side-car. Au terme de l'heure de marche prévue, un goûter et un lâcher de ballons concluront cette 4^e édition « accessible aux personnes souffrant d'un handicap ».

L'argent récolté grâce aux contributions libres des participants permettra le financement d'une structure gonflable. « Les enfants aiment beaucoup s'amuser avec ces jeux-là, raconte Christelle Jeudy. Ce sera un beau cadeau pour eux ».

Contraction de « festif » et de « mosaïque », Festimoz est un rendez-vous initié par l'IME Mosaïque depuis 2015 et soutenu par l'association AGEPAPH, ouvert à tous.

Plus qu'une simple balade loisirs, Festimoz a pour vocation tout d'abord de profiter du cadre bucolique qu'offre le secteur où se situe l'établissement médical pour se balader joyeusement et également pouvoir aller à la rencontre des enfants et du personnel soignant.

« Lorsque la "Color Run" a eu lieu à Saint-Pourçain, j'étais très enthousiaste, se souvient Christelle Jeudy, aide médico-psychologique. Je trouvais le principe très sympa et ça aurait été une belle sortie avec les enfants. Malheureusement, elle n'était pas accessible aux

AVERPAHM

La Montagne. 12 Juillet 2018.

INAUGURATION ■ Deux ans de travaux pour réhabiliter le bâtiment

L'IME Moulin de Presles rénové

Les espaces sont désormais plus ouverts et plus agréables. Et les circulations ont été rendues plus fluides. Après deux ans de travaux, l'Institut médico-éducatif Moulin de Presles offre un nouveau visage.

Une cérémonie officielle a marqué la fin de la réhabilitation de l'Institut médico-éducatif du Moulin de Presles

L'établissement cussétois, qui accueille 62 personnes et compte 50 salariés, a dû, au fil du temps, ajuster son organisation et ses pratiques professionnelles, afin de répondre à des besoins particuliers. La réhabilitation de la structure s'était, du coup, avérée nécessaire.

Le projet architectural a privilégié l'aménagement d'espaces transitionnels pour expérimenter des passages. Des lieux de vie, d'éducation et de soins qui limitent et sécurisent un monde intérieur, tout en autorisant des transi-



MOULIN DE PRESLES. Parents, enfants et personnels ont fêté la fin de la réhabilitation de l'IME.

tions vers l'extérieur.

Plus de deux années de travaux ont été nécessaires pour réaliser des circulations plus fluides, des salles dédiées aux enfants autistes, ainsi qu'un atelier. L'accent a été mis sur les décors, les lumières, les insonorisations, les couleurs.

L'établissement œuvre

dans le champ du médico-social depuis son ouverture en 1996. Géré par l'association Association pour Vichy et sa région de parents et amis de personnes en situation de handicap (Averpahm), l'IME Moulin de Presles accompagne des enfants et adultes, jusqu'à 20 ans, présentant des déficiences intellec-

tuelles, sensorielles ou des troubles psychiques ou du développement. De plus, l'association comprend 280 salariés sur huit sites de l'agglomération, et fournit du travail à 200 personnes en situation de handicap.

« Un espace ouvert et apaisé »

La directrice, Stéphanie Dubreuil, a dit sa joie de pouvoir procéder à l'inauguration de cette rénovation, devant les nombreuses personnalités présentes, dont Jean Sébastien Laloy, maire de Cusset, et Christine Debeaud, directrice de l'Agence régionale de santé (ARS).

Christian Félicité, président de l'Averpahm, a rappelé, non sans émotion, la genèse de l'IME qui se veut « un espace ouvert, lieu apaisé, où l'on apprend à être des citoyens du monde, où chacun peut s'épanouir au sein de la société, et non pas à côté de cette société ».

Les 4 associations partenaires



ABAH
Jean-Luc POUYET
37,233 ETP* - 40 salariés



ADSEA 03
Jean-François GELIN
81,201 ETP* - 49 salariés



AGEPAPH
Guy BENOIT
148,173 ETP* - 223 salariés



AVERPAHIM
Christian FÉLICITÉ
182,07 ETP* - 202 salariés
* 101,25,07 ETP* - 29 salariés



Sagess
CENTRUM
DE COOPERATION
SOCIALE ET MÉTIER-SOCIALE

Solidarité Associative pour la Gestion
des Établissements
& Services Spécialisés

Administrateur : Gérard SPANIOL
Directeur Général : Philippe VERDIER
47,88 ETP* - 57 salariés

SAGESS
Formation

Service Administratif & Communication
Responsable : Orlinda GOUBY

Service Comptable & Financier
Responsable : Jean François GELIN

Service RH, Paires & Sécurité au Travail
DRH : Gwenéliele CONTOUX

Service Qualité
Responsable : Marie Christine GUILLAUMIN

Services & Supports
Directeur : Lionel LAUNAIS

PLATEFORME ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
Directrice : Betty CHAPÉLIER

Foyer Astrolabe à Chantelle
21 places dont 1 AT

IMAF à Montvicq
19 places

SAVS à Chantelle
33 places

SAVS à Vichy
40 places

SAJ à Vichy
32 places

SAF à Vichy
43 places

Centre Habitat à Vichy
43 places

Foyer de Vie Montière à Belleive-sur-Allier
27 places dont 3 AT

PLATEFORME TRAVAIL
Directeur : Emmanuel VERRIERE

ESAT à Deneuille-lès-Chantelle
60 places

ESAT à Diou
20 places

ESAT à Creuzier-le-Neuf
160 places

SA ESAT à Creuzier-le-Neuf
8 places

VISA à Creuzier-le-Neuf
20 places

PLATEFORME SOIN ET ACCOMPAGNEMENT
Directeur : Christophe BOUTELLER

IME la Mosaïque à St Pourcain-sur-Sioule
32 places dont 2 AT

IM Théâtres à St Pourcain-sur-Sioule
35 places

FAM à Belleive/Allier
22 places dont 2 AT

SAMSAH à Vichy
10 places

Foyer de Vie Bois du Roi à Belleive-sur-Allier
18 places dont 3 AT

PLATEFORME ÉDUCATION
Directrice : Stéphanie DUBREUIL

IME l'Aquarelle à Belleive-sur-Allier
60 places

IME le Moulin de Presles à Cusset
55 places

SESSAD la Néothie à Cusset
75 places

SESSAD Pro Vichy
10 Places

Equipe mobile Autisme de l'Allier

PLATEFORME PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
Directeur : Yannick GONDOUNX

Pôle Prévention Prévention spécialisée

Pôle Assistance Éducative

MINA
11 ateliers

Pôle Accueil

Pôle Médiation & parentalité Espace Famille

PLATEFORME DÉPENDANCE
Directeur : Olivier MARIE

EHPAD Les Vignes - La Vie La à Dompierre-sur-Beobre
80 places

Accueil de jour
6 places

Accueil temporaire
4 places

EHPAD Jeanne Coulon à Vichy
51 places

Résidence Val-de-Beobre à Jaligny
27 places

Service Achats 03 ASA

Service Cuisine

Service Informatique

Pôle de Remplacement

Service Maintenance

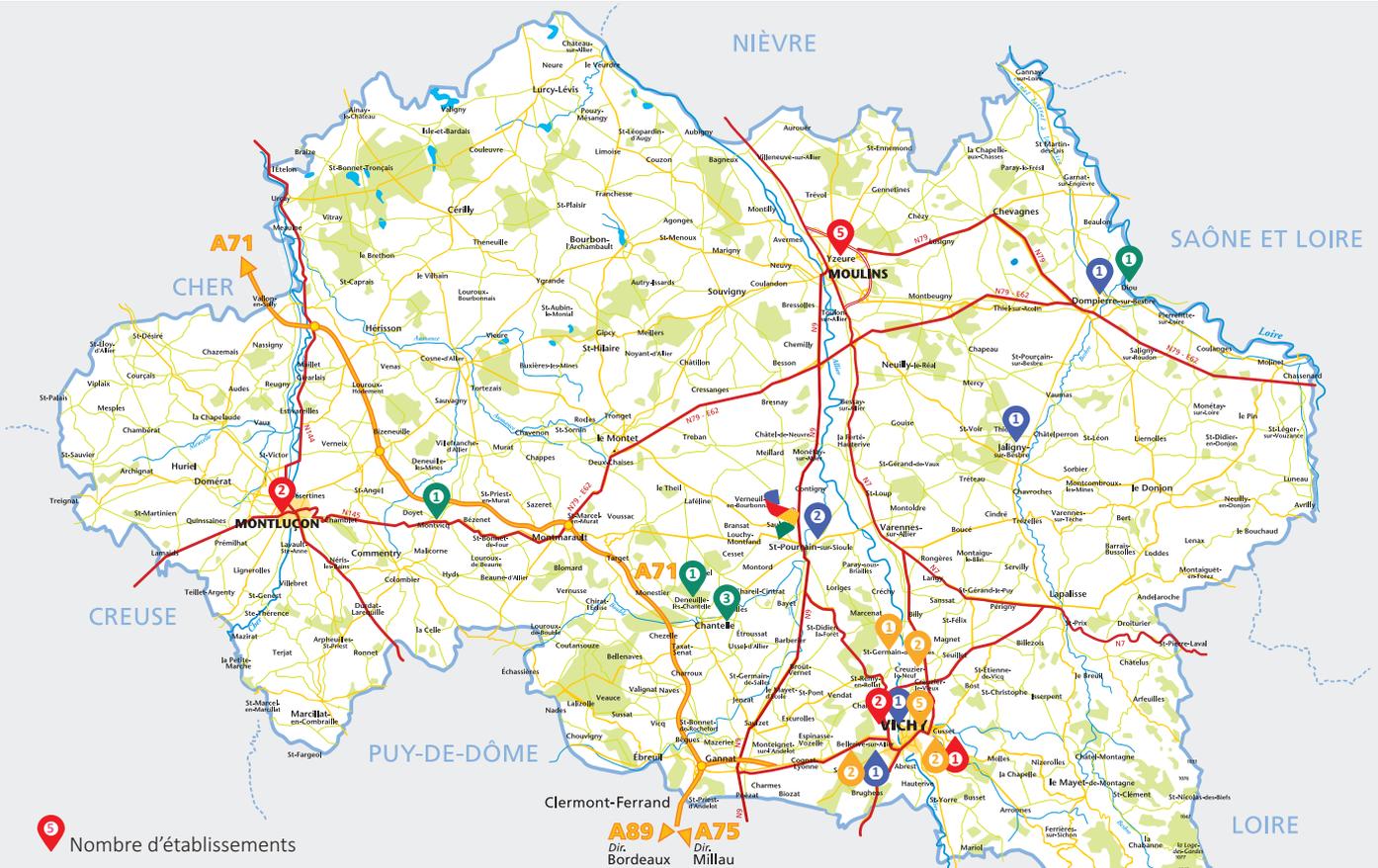
Service Transports

Une organisation par plateformes
métiers interassociatives

Des services mutualisés

*ETP : Équivalent temps plein en CDI au 1^{er} novembre 2018.

ADRESSES UTILES et LEXIQUE



ABAH

5 rue de la Font Neuve
03140 CHANTELLE
Tél : 04 70 56 30 79
Mail : abah.secretaire@orange.fr

ADSEA 03

23 rue Fauque
03400 Yzeure
Tél : 04 70 44 90 57
Mail : siege@adsea03.fr

SAGESS

71 route de Saulcet
03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE
Tél : 06 35 24 47 35
Mail : secretariat.direction@gcsmssagess.fr

AGEPAPH

75 route de Saulcet
03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE
Tél : 06 35 24 47 35
Mail : contact@agepaph.fr
Site : www.agepaph.fr

AVERPAHM

21 rue du Vernet
03200 VICHY
Tél : 04 70 97 20 20
Fax : 04 70 31 68 77
mail : secr.averpahm@orange.fr
Site : www.averpahm.fr

Lexique des abréviations ou sigles utilisés

ABAH : association bourbonnaise pour l'accompagnement des personnes handicapées ; **ADDAPT03** : association départementale de développement des activités pour tous de l'Allier ; **ADSEA 03** : association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de l'Allier ; **AEMO** : action éducative en milieu ouvert ; **AGEPAPH** : association pour la gestion des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées ; **ARS** : agence régionale de santé ; **AVERPAHM** : association pour Vichy et sa région de parents et amis de personnes en situation de handicap ; **BD** : bande dessinée ; **CD** : conseil départemental ; **CDI** : contrat à durée indéterminée ; **CMP** : centre médico-psychologique ; **CPOM** : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ; **EA** : entreprise adaptée ; **EHPAD** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ; **ESAT** : établissement et services d'aide par le travail ; **ETP** : (emplois en) équivalents temps plein ; **FAM** : foyer d'accueil médicalisé ; **GCSMS** : groupement de coopération sociale et médico-sociale ; **GHT** : groupement hospitalier de territoire ; **GIR** : groupe iso-ressources ; **IEM** : institut d'éducation motrice ; **IFSI** : institut de formation en soins infirmiers ; **IME** : institut médico-éducatif ; **ISEMA** : internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents ; **MAF** : maison d'accueil familiale ; **MAS** : maison d'accueil spécialisée ; **MDA** : maison départementale de l'autonomie ; **MDPH** : maison départementale des personnes handicapées ; **MECS** : maison d'enfants à caractère social ; **MNA** : mineurs non accompagnés ; **PJJ** : protection judiciaire de la jeunesse ; **PPI** : plan pluriannuel d'investissements ; **RH** : ressources humaines ; **SAD** : service d'accueil à domicile ; **SA ESAT** : section annexe de l'établissement et services d'aide par le travail ; **SAF 03** : service d'accompagnement familial de l'Allier ; **SAGESS** : solidarité associative pour la gestion des établissements et services spécialisés ; **SAIS** : service d'accompagnement et d'intégration sociale ; **SAJ** : service d'accueil de jour ; **SAM** : service d'accueil médicalisé ; **SAMSAH** : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ; **SAVS** : service d'accompagnement à la vie sociale ; **SESSAD** : service d'éducation spéciale et de soins à domicile ; **SIE** : service d'investigation éducative ; **SP2I** : service de placement intermédiaire et individuel ; **UNAPEI** : union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis ; **VISA** : valorisation de l'intégration sociale adaptée ; **VTT** : vélo tout terrain ; **03ASA** : Allier - aide et services aux associations.

**Au cœur de l'action
sanitaire et sociale**



cegi alfa

**Des solutions informatiques toujours innovantes
pour le secteur médico-social !**

CEGI Alfa vous présente son nouveau logiciel WEB :

LE DOSSIER INDIVIDUEL DE L'USAGER NEXT

Vous apportant mobilité portabilité et partage de l'information !

DÉCOUVREZ AUSSI :

- Nos logiciels de gestion financière, de paie, de ressources humaines, de reporting
- Notre solution d'hébergement de votre infrastructure réseau
- Nos services spécialisés

Tél . : 04 73 980 987 · infos@cegialfa.fr · www.cegialfa.fr

PARIS | LYON | TOULOUSE | RENNES | STRASBOURG | LILLE